

Référentiels internes de formation et de certification

« *Prévention et secours civiques de niveau 1* »

Ville d'Angers

**En partenariat avec la Direction Départementale 49 des services de
l'Education Nationale**

PSC1

Version 2019

Adresse de la Mairie d'Angers

*Boulevard de la Résistance-et-de-la-Déportation
CS 80011
49020 Angers Cedex 2*



direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Maine-et-Loire



Sommaire

NOTE D'INTRODUCTION	3
A - NOTE AUX FORMATEURS	4
B- ORGANISATION DE LA FORMATION	5
1. UNITÉ D'ENSEIGNEMENT « PSC 1 »	5
2. ORGANISATION DE LA FORMATION.....	5
3. DURÉE.....	5
4. QUALIFICATION DES FORMATEURS.....	5
5. CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION.....	6
6. RÔLE ET RESPONSABILITÉ.....	6
7. DÉROULEMENT DE LA FORMATION.....	6
8. CONTENU DE LA FORMATION.....	7
9. MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES.....	7
10. ÉVALUATION.....	7
11. ARCHIVAGE.....	8
C- ORGANISATION PEDAGOGIQUE	9
1. DÉROULEMENT DE LA FORMATION.....	10
2. TECHNIQUES PEDAGOGIQUES.....	11
Glossaire	24
Annexe 1 - Le scénario 1.....	25
Annexe 2 - Le scénario 2.....	30
Annexe 3 - les objectifs spécifiques.....	36
Annexe 4 - Cas concrets	37
Annexe 5 - Les règles d'hygiène	38
Annexe 6 - Fiche individuelle de suivi.....	40
Annexe 7 - le Procès-verbal	41
Annexe 8 - Certificat de compétences.....	42
Annexe 9 – Notification d'évaluation défavorable	43
Annexe 10 – Attestation de formation continue	44
Annexe 11 - Convention Ville d'Angers DASEN 49	45
Annexe 12 - Inventaire matériels	48
Annexe 13 - renseignements techniques	49

NOTE D'INTRODUCTION

Ces référentiels internes de formation et de certification « *Prévention et Secours Civiques de niveau 1* » ont été élaborés par l'équipe pédagogique nationale sous l'égide de la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du ministère de l'Éducation nationale en décembre 2017.

En accord avec le DGSCO en date du 21 janvier 2019, ils sont utilisés comme support de formation dans le cadre de la mise en place d'un projet de formation d'enseignants et d'agents de la collectivité de la ville d'Angers.

Ce projet s'inscrit en conformité avec les orientations de la politique éducative locale arrêtées par convention par le Directeur des services de l'Education Nationale 49 (DASEN) et le Conseil Municipal de la ville d'Angers en date du 16 juillet 2018 (annexe 10).

Ce projet vise notamment à optimiser le nombre d'acteurs éducatifs susceptibles de conduire des ateliers de sensibilisation « *gestes qui sauvent* » en direction de jeunes Angevins sur les temps scolaires et périscolaires tant pour accroître le nombre de personnes formées que pour diffuser des valeurs de solidarité et de citoyenneté.

Extrait des engagements du Maire de la Ville d'Angers :

« Cette démarche s'inscrit dans le cadre de notre Politique Educative Locale visant à soutenir les parents et l'école sur la base de compétences en particulier, dont « les gestes qui sauvent » et surtout de promouvoir toutes les actions visant à l'éducation à la citoyenneté.

Notre ambition est de permettre à tous les jeunes Angevins de bénéficier d'une initiation suffisante au niveau élémentaire afin qu'ils puissent accéder avec succès aux formations PSC1 dispensées au niveau des collèges.

Au-delà de la nécessité d'assurer sa propre sécurité, la sensibilisation « aux gestes qui sauvent » constitue un des éléments qui contribuent à son intégration de citoyen dans la vie de la cité. »

Un groupe de travail de représentants de la DASEN 49 et de la ville d'Angers ont reformulé ces référentiels de l'Education Nationale afin de les adapter à la nature de ce projet local tout en préservant l'essentiel.

Ce présent document constitue la synthèse de ce travail afin qu'il puisse servir de « Référentiels internes de formation et de certification, prévention et secours civiques de niveau 1 » de la Ville d'Angers en partenariat avec la Direction Départementale 49 des services de l'Education Nationale.



A - NOTE AUX FORMATEURS

Ces référentiels internes de formation et de certification ont pour objectif d'uniformiser les sessions de « *Prévention et secours civiques de niveau 1* » (PSC1) délivrées auprès des publics concernés, par les formateurs, conformément aux textes en vigueur initiés par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC).

L'objectif est d'offrir au formateur un document lui permettant d'organiser et d'animer au mieux ses sessions de formation PSC1 au cours desquelles l'apprenant est amené à « **oser dire, oser faire, oser agir** » devant et si nécessaire avec l'autre, avec les autres. Cette formation est basée sur l'interaction où l'action est importante.

L'apprentissage du geste et des procédures nécessite du temps dédié aux essais / erreurs ainsi qu'à la répétition pour tendre vers l'efficacité, sous le regard du formateur / expert qui favorise et prend en compte de nombreuses rétro-informations afin d'ajuster son action pédagogique. L'objectif est que, à l'issue de la formation, l'apprenant soit capable d'agir, de réagir et de réaliser une action citoyenne d'assistance à personnes en effectuant les gestes élémentaires de secours.

La durée totale d'une session pour un formateur face à un groupe de dix apprenants ne présentant pas de difficultés d'apprentissage particulières, est fixée par les scénarios pédagogiques. Le formateur devra adapter le temps de formation pour les publics particuliers.

Les techniques pédagogiques proposées favorisent l'interactivité et la participation active des apprenants. Le formateur s'appuie sur les connaissances du groupe et les complète. C'est une pédagogie active, centrée sur l'apprenant qui a été retenue ainsi qu'un apprentissage pratique à partir de nombreuses mises en situation d'accidents simulés, préparées et animées par le formateur qui sollicite les différents niveaux de savoirs de l'apprenant. L'essentiel du temps doit permettre aux apprenants d'échanger et de pratiquer.

- **Avant l'action de formation** : pour préparer les animations de séquences, le formateur dispose de nombreuses ressources nationales (le référentiel national de compétences de sécurité civile, les référentiels internes de formation et de certification) académiques et personnelles ; le formateur doit pouvoir présenter à son autorité d'emploi, représentée par le recteur, le programme et la progression suivie et s'assurer du respect de l'organisation administrative arrêtée par l'académie (ouverture de session...).

- **Pendant la formation** : le formateur est responsable tout au long de la session de formation de la sécurité des participants et du contenu traité ; il doit tout mettre en œuvre pour favoriser les échanges dans le groupe d'apprenants, et entre les apprenants et lui-même ; l'apprenant a des connaissances, des compétences que le formateur doit activer, mobiliser, compléter, confirmer tout en favorisant les mises en pratique.

- **À l'issue de l'action de formation** : le formateur doit s'assurer que la fiche individuelle de suivi est complétée (annexe 6); il doit respecter l'organisation administrative précisée dans ce présent document pour la réalisation du procès-verbal de la session (annexe 7), l'édition et la remise des certificats de compétences (annexe 8) , attestation de formation continue éventuellement (annexe 9) l'archivage des documents...

L'entretien et le suivi du matériel est de sa responsabilité.

La formation aux premiers secours s'est développée dans les établissements scolaires et s'inscrit dans un continuum d'apprentissage de chaque élève. L'expérience montre que cette formation a une incidence positive sur le comportement des élèves en matière de gestion du risque ainsi que sur le développement de leur sens civique et sur la valorisation de leur propre image, attitudes individuelles et collectives qui peuvent impacter favorablement sur le climat scolaire. Cette formation s'inscrit pleinement dans le parcours éducatif de santé, citoyen et le parcours Avenir.

Cette formation organisée en cohérence avec les autres acteurs éducatifs du territoire agissant sur les temps périscolaires et extrascolaires, constitue un véritable levier pédagogique pour développer des compétences psycho-sociales à travers des projets interdisciplinaires en mobilisant des savoir-faire et savoir-être, fondamentaux, structurés et évalués dans le cadre des compétences du socle commun de connaissances, de compétences, de culture et des programmes d'enseignement.

Chacun des enseignants et agents de la ville ainsi formés, s'engagent aux côtés des autres membres des équipes pédagogiques, à garantir la mise en place de situations d'apprentissage en direction des enfants sur la base des attentes éducatives du programme « *Apprendre à Porter Secours* » (dénommé *le petit secouriste* dans le cadre de la Politique Educative Locale).

B- ORGANISATION DE LA FORMATION

Au sein du ministère chargé de l'Éducation nationale, en conformité avec l'arrêté du 30 mai 2016 modifiant l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) », les éléments institutionnels, logistiques et pédagogiques organisateurs de la formation PSC1 sont les suivants :

1. UNITÉ D'ENSEIGNEMENT « PSC 1 »

L'unité d'enseignement « *Prévention et secours civiques de niveau 1* » (PSC 1) a pour objectif de faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile, conformément aux dispositions de l'article L. 721-1 du code de la sécurité intérieure. En fonction des situations auxquelles la personne est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires.

À l'issue de la formation, l'apprenant doit être capable d'oser exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

2. ORGANISATION DE LA FORMATION

Afin d'être autorisés à délivrer la formation relative à l'unité d'enseignement « *Prévention et secours civiques de niveau 1* » (PSC 1), les référentiels internes de formation et de certification permettent d'organiser un enseignement qui doit comporter des apports généraux, théoriques et techniques avec priorité donnée aux exercices d'application pratique.

3. DURÉE

L'unité d'enseignement « *Prévention et Secours Civiques de niveau 1* » (PSC 1) est d'une durée minimum de sept heures conformément à l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié.

Afin de répondre au mieux au type de public visé, aux conditions organisationnelles, matérielles et logistiques de ce projet, ces formations aux PSC1 sont organisées sur la base de sessions de 9 heures, à savoir :

- 7 heures de face à face pédagogique consacrées aux apports directement liés à l'unité d'enseignement « *prévention et secours de niveau 1* »
- 2 heures supplémentaires pour prendre connaissance des intentions éducatives attendues et des situations pédagogiques envisageables à mettre en place à l'issue de la formation au sein des écoles pour assurer l'organisation d'ateliers (APS OU Petit secouriste) en direction des enfants sur les temps scolaires et périscolaires.
- Les sessions sont organisées plus particulièrement sur la base de 3 mercredis de 14h à 17h.

4. QUALIFICATION DES FORMATEURS

Pour être autorisé à dispenser l'unité d'enseignement « *Prévention et Secours Civiques de niveau 1* » (PSC 1), l'équipe de formateurs est constituée :

- De formateur titulaire du certificat de compétences de «*formateur en Prévention et Secours Civiques PSC1*» à jour de la formation continue.

L'encadrement est ainsi assuré par deux formateurs, l'un en charge plus particulièrement des contenus spécifiques au secourisme (pour 7h par session) et un second en charge d'apports complémentaires (pour 2h par session) pour les interventions dans le champ de l'enfant avec la dimension d'éducation à la citoyenneté.

5. CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

L'unité d'enseignement « *Prévention et secours civiques de niveau 1* » (PSC 1) est accessible aux enseignants exerçant dans les établissements de la Ville d'Angers et aux agents de la collectivité en charge de l'encadrement des activités périscolaires ou extrascolaires.

Sous réserve de disponibilité, des acteurs éducatifs associatifs agissant sur des temps périscolaires ou extrascolaires, peuvent participer à ces formations en contrepartie de droit d'inscription dont le montant est fixé par la ville ou le DASEN 49.

6. RÔLE ET RESPONSABILITÉ

▪ Le participant

- L'apprenant en « PSC 1 » doit être capable de fournir un investissement important, une forte motivation et une réelle implication. S'il n'existe aucune obligation réglementaire, il est conseillé et souhaitable que le citoyen de sécurité civile maintienne ses connaissances par de l'autoformation (ex : e-learning) et de la formation continue PSC 1.

▪ L'équipe pédagogique

- L'équipe pédagogique doit avoir une parfaite maîtrise des connaissances, des techniques, des procédures et des conduites à tenir qu'exige l'activité de citoyen de sécurité civile décrite dans les recommandations relatives à l'unité d'enseignement « *Prévention et secours civiques de niveau 1* » de la DGSCGC.
- Chaque formateur doit mettre en œuvre toutes ses qualités professionnelles, pédagogiques et techniques au service des apprenants en s'appuyant notamment sur les référentiels internes de formation et de certification DGESCO.
- Par ailleurs, l'équipe pédagogique doit s'assurer, tout au long de la formation, du niveau d'atteinte des acquis de chaque participant. Une fiche individuelle de suivi est à compléter à cet effet (annexe 3).

▪ L'autorité d'emploi

- Au niveau académique, le responsable académique de formation, en lien avec le CADS, élabore le plan de formation en matière d'apprentissage de gestes de premiers secours. Ils ont la responsabilité de s'assurer des qualifications des formateurs, à jour de leur formation continue et inscrits sur la liste académique, et d'accompagner le déploiement de l'apprentissage des gestes des premiers secours en lien avec le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale.
- Au niveau de la ville d'Angers, le chargé de mission de la Politique Educative Local en lien avec le chef de file « *gestes qui sauvent* » veille à la bonne gestion et à l'organisation d'une session : demande d'ouverture de session, fiche programme, fiche de suivi et d'évaluation des apprenants, procès-verbal, attestation de présence et/ou de réussite, édition des certificats de compétences « PSC 1 », archivage des fiches de suivi et des PV.

7. DÉROULEMENT DE LA FORMATION

La formation « PSC 1 » est organisée en différentes parties, comportant chacune une ou plusieurs séquences pédagogiques.

- Cette action de formation présente trois caractéristiques issues d'une pédagogie par objectifs. La formation est structurée, progressive et intégrée :
 - **structurée** car la pédagogie dispensée repose sur des parties cohérentes, correspondant à des situations d'urgence et des gestes ou procédures spécifiques ;
 - **progressive** parce que la validation du cycle complet de formation nécessite l'acquisition successive des différentes parties ;
 - **intégrée** car cet enseignement réalise une interpénétration des savoirs théoriques et pratiques et vise à assurer un comportement efficace face à une détresse.

Ces différentes parties permettent d'envisager les principales situations de détresses sur lesquelles les participants (citoyens de sécurité civile), seraient amenés à réaliser les gestes et les conduites à tenir applicables.

▪ **Scénario pédagogique**

- Dans le présent référentiel interne de formation, le formateur dispose d'un choix de deux scénarios pédagogiques de 7 heures possibles qui vont lui permettre de mener de manière conforme et efficace son animation pédagogique en PSC 1.(annexe 1 et 2)

▪ **Techniques pédagogiques**

- L'enseignement contenu dans la progression pédagogique PSC 1 comporte des apports de connaissances techniques ainsi que des exercices pratiques d'application.
- La formation à l'UE PSC 1 est une formation progressive, où les connaissances nécessaires à la compréhension sont essentiellement apportées au cours d'exercices pratiques. Afin de respecter une progression pédagogique facilitant l'acquisition des connaissances au cours de la formation de « Citoyen de sécurité civile », il est nécessaire d'utiliser des activités pédagogiques mettant en œuvre une ou plusieurs techniques pédagogiques:
 - les techniques qui permettent de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et celles qui leur restent à acquérir ;
 - les techniques qui permettent d'acquérir les connaissances nécessaires pour porter secours ;
 - les techniques qui permettent d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique.

8 CONTENU DE LA FORMATION

Les recommandations relatives à l'unité d'enseignement PSC 1 de la DGSCGC sont la référence technique pour le formateur qui doit dispenser une formation PSC 1. Ce référentiel interne de formation et de certification est la référence retenue en matière de techniques pédagogiques pour le formateur qui doit dispenser cette unité d'enseignement PSC 1.

9. MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

Pour une formation PSC 1, il est indispensable que les différents acteurs de la formation (formateurs, apprenants...) disposent des matériels techniques et logistiques adaptés (annexe 11).

10. ÉVALUATION

L'évaluation est présente à tous les moments de la formation PSC 1. Elle est assurée par le formateur en lien avec les objectifs pédagogiques de la formation. Elle est centrée essentiellement sur l'apprenant.

Pour progresser, ce dernier doit être amené à prendre conscience de son niveau de connaissances (évaluation diagnostique) et être informé de façon permanente par l'équipe pédagogique du niveau de connaissances acquis (évaluation formative). Les différentes formes d'évaluation favorisent la remise en question et la prise de conscience par l'apprenant de ses erreurs, de ses difficultés, de ses progrès et de ses réussites. Elle facilite ainsi la compréhension et l'assimilation de nouvelles connaissances.

En formation PSC 1, il est important de réaliser les évaluations en gardant à l'idée l'importance, l'efficacité et l'innocuité des gestes et des comportements qui conduisent le citoyen de sécurité civile à intervenir.

La notion de candidat « *reçu* » ou « *ajourné* » est étrangère à la formation de base aux premiers secours.

Les conditions de délivrance du certificat de compétences à l'apprenant sont :

- de participer à toutes les phases de la formation ;
- de réaliser ou de faire réaliser tous les gestes de premiers secours au cours de l'activité d'apprentissage ;
- de participer au moins une fois en tant que sauveteur à un Cas concret au cours de l'activité d'application.

Ainsi, la délivrance du certificat est réalisée à partir d'évaluations formatives et sommatives à visée certificative. L'utilisation d'une fiche individuelle de suivi facilite la mise en œuvre de cette évaluation et la délivrance d'un certificat de compétences PSC1 (annexe 6).

Seuls les participants ne satisfaisant pas à l'une des conditions de délivrance précédemment évoquées, et Prévention et Secours Civiques de niveau 1 qui notamment refuseraient de participer à l'intégralité des exercices pratiques, ne se verraient pas attribuer ce certificat de compétences.

L'aptitude à prévenir les risques et à réaliser les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique est reconnue par le certificat de compétences de « *citoyen de sécurité civile* » dont le modèle est conforme à l'annexe 3.1 de la circulaire n° NOR / INTE 15.20714.C du 31 août 2015 (annexe 8).

Le formateur en PSC1 de l'Éducation nationale procède à l'évaluation des aspects pédagogiques et logistiques de la session de formation. Il s'agit d'une volonté propre à l'autorité d'emploi visant à recueillir les informations utiles pour maintenir, améliorer le niveau de la formation ainsi que son déroulement.

Elle est réalisée à l'issue de la session et ne doit pas empiéter sur le temps de formation. Cette évaluation peut prendre la forme d'un questionnaire à compléter, d'un échange entre le formateur et le groupe, etc.

11. ARCHIVAGE

Il existe en France des règles communes et précises d'archivage et de conservation de documents. Les archives publiques sont les documents qui procèdent de l'activité des organismes de droit privé chargés de la gestion des services publics ou d'une mission de service public, telles les actions de formation de sécurité civile dispensées par les organismes de formations agréés par le ministère chargé de la sécurité civile.

A cet effet :

- l'archivage des référentiels internes de formation et de certification PSC 1 est assuré par la DASEN 49 et la ville d'Angers pour une durée de 30 ans ;
- l'archivage des fiches de suivi (annexe 6) s'effectue pour chaque agent qui le concerne au niveau de la ville d'Angers en attente de la délivrance auprès de l'apprenant du certificat de compétences PSC 1 ;
- l'archivage des procès-verbaux (annexe 7) s'effectue pour chaque agent qui le concerne au niveau par la DASEN 49 et la ville d'Angers pour une durée de 30 ans

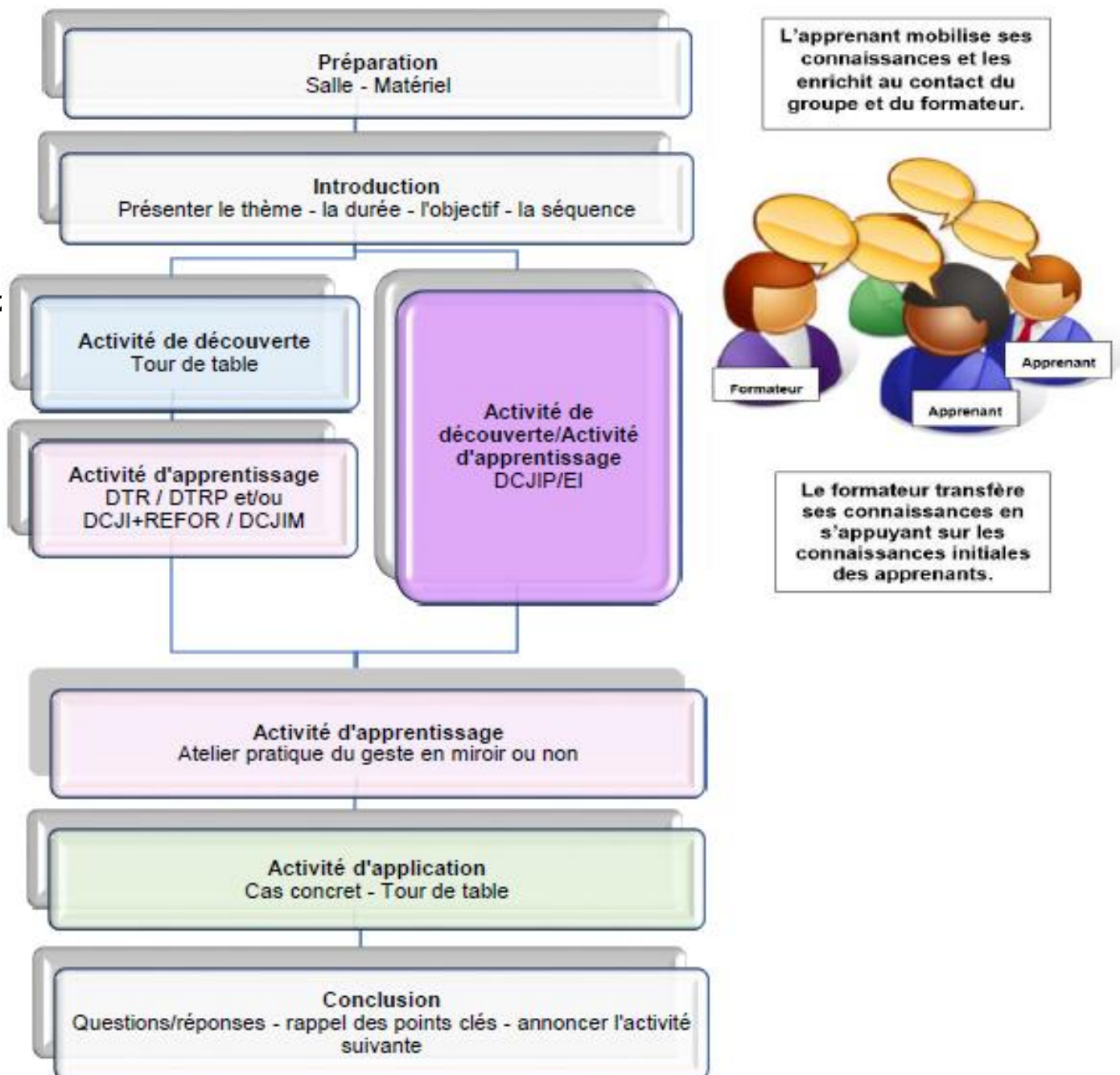
C- ORGANISATION PEDAGOGIQUE (ressources DGSCO décembre 2017)

Préalable

Considérant la nature du projet éducatif de ce projet de formation, entre l'inspection académique 49 et les services de la ville d'Angers et en accord avec la Direction de l'enseignement scolaire, la partie pédagogique du référentiel interne de formation et de certification PSC1 de décembre 2017 du Ministère de l'Education nationale est gardé comme support pour l'organisation pédagogique propre à ces formations.

Des adaptations sont réalisées afin de tenir compte du contexte spécifique du projet comme les scénarios, le public visé notamment.

1. DEROULE TYPE D'UNE SEANCE DE FORMATION



Apprendre, c'est faire évoluer ses représentations, rompre avec des certitudes, réaménager ce que l'on pensait savoir. On apprend en restructurant ses connaissances personnelles. La confrontation des idées et des pratiques avec celles des autres participe aussi à l'apprentissage, d'où l'importance des échanges lors des mises en situation.

La pédagogie utilisée en formation aux premiers secours à l'Éducation nationale est essentiellement active. Elle consiste à faire acquérir des compétences à l'apprenant en l'invitant à prendre des initiatives (cf. référentiel des compétences). Les méthodes pédagogiques mises en œuvre favorisent un questionnement de l'apprenant et lui permettent ainsi d'accéder à un ensemble de savoirs conformes aux objectifs pédagogiques. Ce questionnement sollicite des réponses formulées à l'oral et des actions réalisées par l'apprenant devant les autres apprenants dans un climat de collaboration active favorisant ainsi la mobilisation des savoirs, l'envie d'apprendre, la prise d'initiative...

Les techniques pédagogiques correspondent à tous les procédés et les démarches mis en jeu lors d'une activité pédagogique afin d'atteindre l'objectif fixé.

Nous avons retenu trois activités pédagogiques au sein desquelles le rôle de chaque participant (formateur/apprenants) est établi :

- l'activité de découverte : faire émerger le savoir antérieur des apprenants ;
- l'activité d'apprentissage : acquérir un/des savoir(s), organiser un/des nouveau(x) savoir(s) (savoirs théoriques, savoirs procéduraux, savoir-faire procéduraux, savoir-faire expérientiels, savoir-faire sociaux, savoirs cognitifs) ;
- l'activité d'application : appliquer le(s) savoir(s) en situation nouvelle ; s'assurer de l'intégration du/des nouveau(x) savoir(s). Les apprenants appliquent au cours d'une situation simulée ce qui leur a été transmis lors des activités précédentes.


La progression pédagogique privilégiée par l'équipe pédagogique nationale afin d'atteindre un objectif donné est l'imbrication des activités de découverte et d'apprentissage dans le cadre, par exemple, de la technique pédagogique de la démonstration commentée justifiée interactive participative. Le formateur, par la méthode interrogative, accompagne l'apprenant vers l'objectif fixé. Cette étape est suivie d'une activité d'application qui peut se traduire par la mise en œuvre d'un ou plusieurs Cas Concrets ou d'un Tour de Table.



La progression pédagogique peut également être une succession d'activités pédagogiques.



Les techniques pédagogiques retenues dans le cadre de l'animation d'une action de formation PSC1 sont regroupées ci-après.

Progression pédagogique 				
Techniques pédagogiques	Sigles	Activités de découverte	Activités d'apprentissage	Activités d'application
Tour de Table	TT	X	X	X
Démonstration Commentée Justifiée Interactive Participative	DCJIP	X	X	
Exposé Interactif	EI	X	X	
Démonstration en Temps Réel	DTR		X	
Démonstration en Temps Réel Participative	DTRP		X	
Démonstration Commentée Justifiée Interactive	DCJI		X	
Démonstration Commentée Justifiée Interactive en Miroir	DCJIM		X	
Reformulation	REFOR		X	
Atelier Pratique du Geste	APG		X	
Atelier Pratique du Geste en Miroir	APGM		X	
Cas Concret	CC			X

Outil pédagogique : mise en situation d'accident simulé (MSAS)

La mise en situation d'accident simulé est un outil pédagogique utilisé en pédagogie active. Elle peut être située en début de séquence et ainsi servir de support à une activité de découverte et/ou d'apprentissage (évaluation diagnostique et formative) mais également être utilisée en fin de séquence lors d'une activité d'application de type Cas Concret (évaluation formative).

Une mise en situation d'accident simulé peut être définie comme une reconstitution factice d'une situation d'accident (simple, précise, crédible, sans danger réel, adaptée au public, rapidement mise en place et mise en œuvre) où un apprenant avec parfois une ou plusieurs personnes doit parvenir à réaliser une conduite à tenir adaptée.

Pour construire une mise en situation d'accident simulé, le formateur doit veiller à ce que :

- l'objectif spécifique de la mise en situation soit adapté à la séquence étudiée ;
- le scénario soit crédible, précis, sans équivoque et adapté au public (description de la situation, lieu de l'évènement) ;
- organisation de la MSAS ; rôle social de chacun des acteurs (élève, enseignant, parent, ami, collègue, voisin, colocataire...), rôle dans l'action de secours (victime, témoin, sauveteur), consignes aux acteurs de la scène applicables au début et au cours de la scène (ex : plaintes, position d'attente, etc.) ; matériel disponible et limite de l'espace de la MSAS ;
- consignes possibles du SAMU en lien avec le cas proposé ;
- service(s) de secours éventuellement déclenché(s) selon l'état de la victime.

Le formateur veille à préparer des MSAS adaptées à son public « pour faire sens ».

De nombreux travaux ont montré l'influence des connaissances dites antérieures d'un apprenant sur son apprentissage. Lorsqu'une personne est confrontée à un nouvel objet de connaissance, elle utilise celles qu'elle possède déjà pour s'approprier le nouveau contenu. C'est à partir de ses propres connaissances que l'apprenant sélectionne les informations qui ont du sens pour lui, c'est-à-dire qui ne lui semblent pas contredire ce qu'il sait déjà ou qui sont en concordance avec ses objectifs d'apprentissage. Si les connaissances nouvelles lui apparaissent trop éloignées de celles qu'il possède, si elles ne représentent rien pour lui ou ne correspondent pas à ses objectifs, elles ne seront pas retenues, elles ne seront pas ou peu utilisées d'où l'intérêt du choix des techniques pédagogiques proposées par l'équipe pédagogique nationale. Celles-ci favorisent l'implication et la participation active de l'individu au sein d'un groupe d'apprenants. Elles favorisent la remise en question et la prise de conscience par l'apprenant de ses erreurs et facilitent la compréhension et l'organisation des nouvelles connaissances. L'apprentissage est à la fois coopératif et collaboratif. Le formateur en prévention et secours civiques doit préparer tout un ensemble de mises en situation d'accident simulé qui doivent être simples, sans danger réel, adaptées au public et rapidement mises en œuvre.

Le formateur s'appuiera sur la MSAS :

- en début de séquence, dans le cadre d'une activité de découverte et/ou d'apprentissage de type démonstration commentée justifiée interactive participative (DCJIP) ;
- en cours de séquence, dans le cadre d'une activité d'apprentissage de type démonstration en temps réel participative (DTRP) ou non (DTR), démonstration commentée justifiée interactive (DCJI) ;
- en fin de séquence, dans le cadre d'une activité d'application de type Cas Concret.

Méthode pédagogique : la méthode interrogative

La méthode interrogative correspond à toute séquence pédagogique au cours de laquelle le formateur s'appuie sur un questionnement par étapes pour faire émerger le savoir du groupe. Grâce à ce questionnement en entonnoir, l'apprenant découvre peu à peu des savoirs et fait ressortir ses idées. Le schéma proposé représente une façon parmi d'autres d'animer cette méthode, en partant d'un support commun : projection d'une image ou d'un film ; présentation d'une situation « jouée ». A partir de ce support, le formateur questionne les participants en grand groupe, à l'aide de questions ouvertes, en faisant plus appel à l'expérience ou l'opinion des participants qu'à leurs connaissances « pures ». Petit à petit, le savoir émerge ainsi du groupe ; le formateur récapitule la production de ces savoirs, et fait, si besoin, des apports complémentaires.

Objectif : faire émerger des savoirs progressivement, par les participants.

Contexte : la méthode interrogative s'appuie sur le principe de faire participer les apprenants à l'élaboration du savoir. Le formateur peut utiliser la méthode interrogative en « amorce » pour démarrer un sujet de façon limitée dans le temps. Il peut également utiliser cette méthode pour faire un point sur les acquis tout au long et en fin de séquence.



Étapes :

- ☞ **Pour préparer la séquence à l'aide de la méthode interrogative.**
 - Formuler l'objectif (*niveau général – intermédiaire ou spécifique*).
 - Choisir les techniques pédagogiques (*ex : questionnement mixé à la démonstration CJI/CJIP/CJIM*).
 - Sélectionner, préparer ou créer le(s) support(s) (*ex : mise en situation d'accident simulé – MSAS*).
 - Préparer les questions (*et les adapter en fonction des réponses reçues*).
- ☞ **Pour animer la séquence.**
 - Annoncer le thème, présenter l'objectif et l'organisation de la séquence.
 - Montrer le support ; laisser un temps d'observation/réflexion (*avec l'analyse d'une situation d'accident. Observer et écouter*).
 - Poser les questions prévues (*de l'observation jusqu'à la réalisation de la procédure attendue et adaptée*).
 - Noter, sans censure, les points importants des réponses des apprenants.
 - Écouter les réponses, les reformuler, les structurer et les utiliser pour en poser d'autres. Faire ainsi le lien entre ce que les apprenants disent et la progression prévue.
 - Réaliser des synthèses intermédiaires.
 - À la fin de la séquence, s'assurer que tous les points importants sont bien mentionnés. Faire une synthèse finale.

Avantage

- ☞ La méthode interrogative permet la participation de tout le groupe
- ☞ Les questions et réponses des apprenants facilitent l'évaluation de la progression de façon permanente

Précautions à prendre

- ☞ Le formateur doit veiller à bien choisir le support de départ (ex : mise en situation simple, crédible, sans danger « réel », adaptée au public, sans ambiguïté, rapide).
- ☞ Il prépare les questions selon le principe de progressivité et en fonction de l'objectif à atteindre.
- ☞ Lors de l'animation, il prend en compte toutes les réponses.

MISE EN ŒUVRE

Le Tour de Table (TT)

Activité de découverte, d'apprentissage et d'application

Le tour de table est une technique pédagogique qui peut s'utiliser au cours de plusieurs activités en fonction de l'objectif visé par le formateur. Celui-ci questionne le groupe sur ses connaissances sur le sujet. Ceci permet au groupe, dans un premier temps, de réfléchir individuellement puis dans un deuxième temps de s'exprimer en collectif. Le formateur recueille les réponses des apprenants en veillant à ce qu'aucune critique ne soit faite.

- **En activité de découverte** : elle permet de réaliser une évaluation diagnostique des connaissances des apprenants. Le tour de table est mis en œuvre après avoir annoncé le thème de la partie ou de la séquence. A la fin de la production des idées des apprenants, le formateur exploite de façon structurée et constructive leurs réponses et en fait une synthèse, terminant par l'énoncé de l'objectif de l'action de secours.

Intérêts :

- permettre un lancement rapide de l'activité ;
- faire réfléchir les apprenants sur un thème donné ;
- mesurer les connaissances des apprenants face à un thème donné afin de procurer au formateur une base de travail pour l'activité d'apprentissage ;
- positionner l'apprenant comme acteur de sa formation en lui permettant de faire le point sur les connaissances acquises et celles qui restent à acquérir ;
- mettre en œuvre une dynamique de groupe en faisant s'additionner les interventions de chacun.

Déroulement :

Le formateur	L'apprenant
- pose la (ou les) question (s). - recueille toutes les réponses ; - si nécessaire, repose ou reformule la (ou les) question(s) ; - exploite les réponses. - synthétise les idées exprimées et précise le résultat attendu de l'action de secours.	- écoute. - écoute, répond et énonce des idées. - écoute.
<u>Objectif de l'action de secours</u> : - fait l'enchaînement avec l'activité qui suit.	

- **En activité d'apprentissage** : elle permet de réaliser une évaluation formative des connaissances acquises au cours de la séquence par les apprenants. Le tour de table est mis œuvre en fin d'activité d'apprentissage. Le formateur questionne le groupe sur les connaissances apprises sur le sujet.

Intérêts :

- mesurer les connaissances des apprenants face à un thème donné afin de permettre au formateur de passer à l'objectif suivant ;
- positionner l'apprenant comme acteur de sa formation en lui permettant de faire le point sur les connaissances apprises ;

- mettre en œuvre une dynamique de groupe en faisant s'additionner les interventions de chacun.

Déroulement :

Le formateur	L'apprenant
<ul style="list-style-type: none"> - pose des questions ; - fait exprimer la ou les conduite(s) à tenir. - valide les connaissances conformes et rectifie les connaissances erronées ; - complète et synthétise les connaissances à l'aide d'outils pédagogiques si nécessaire. - fait l'enchaînement avec l'activité qui suit. 	<ul style="list-style-type: none"> - écoute et répond ; - restitue oralement la ou les conduite(s) à tenir. - écoute.

➤ **En activité d'application :** elle permet de réaliser une évaluation formative des connaissances acquises à la fin de la séquence par les apprenants.

Le tour de table est mis en œuvre après une activité d'apprentissage. Le formateur **présente éventuellement une situation nouvelle** et questionne le groupe afin que les apprenants appliquent ce qu'ils ont appris lors de l'activité précédente.

Intérêts :

- mesurer l'intégration des connaissances acquises par les apprenants face à un thème donné afin de permettre au formateur de passer à l'objectif suivant ;
- positionner l'apprenant comme acteur de sa formation en lui permettant de faire le point sur les connaissances apprises ;
- mettre en œuvre une dynamique de groupe en faisant s'additionner les interventions de chacun.

Déroulement :

Le formateur	L'apprenant
<ul style="list-style-type: none"> - présente éventuellement une situation nouvelle. - pose des questions ; - fait exprimer la ou les conduite(s) à tenir. - valide les connaissances conformes et rectifie les connaissances erronées ; - synthétise les observations et répond aux questions des apprenants. - fait l'enchaînement avec l'activité qui suit. 	<ul style="list-style-type: none"> - écoute et répond ; - restitue oralement la ou les conduite(s) à tenir. - écoute, questionne et répond.

La Démonstration Commentée Justifiée Interactive Participative (DCJIP)

Activité de découverte et d'apprentissage

Lors de la MSAS, qui se déroule en début de séquence, le formateur questionne le groupe sur la conduite à tenir. Il fait progresser les apprenants dans leurs réflexions en s'appuyant sur les éléments qui émergent des réponses. La méthode interrogative associée à une MSAS, aide l'apprenant à résoudre une problématique de situation, en référence à ses propres représentations ou savoirs antérieurs, dans un premier temps, pour ensuite s'appuyer sur les savoirs des autres.

L'interactivité au travers du questionnement donne à tout le groupe la possibilité de mobiliser ensemble ses connaissances afin d'aboutir à une réponse commune. Le formateur valide la proposition et sollicite l'apprenant pour montrer ou réaliser les actions de la conduite à tenir et/ou les gestes de secours qui sont évoqués. Le formateur rectifie si nécessaire, commente, justifie conformément aux Recommandations PSC1.

La succession des questions participe à construire les savoirs nouveaux.

Intérêts :

- positionner l'apprenant comme acteur de sa formation en lui permettant de faire le point sur les connaissances acquises et celles qui restent à acquérir ;
- permettre un lancement rapide de l'activité ;
- faire découvrir et réfléchir les apprenants face à une nouvelle situation ;
- favoriser la confrontation des idées ;
- mesurer les savoirs, (savoirs théoriques, savoirs procéduraux, savoir-faire procéduraux, savoir-faire expérientiels, savoir-faire sociaux, savoirs cognitifs) des apprenants face à une situation donnée afin de procurer au formateur une base de travail pour adapter son questionnement ;
- mettre en œuvre une dynamique de groupe en faisant s'additionner les interventions de chacun en invitant les apprenants à agir concrètement si nécessaire, suite à une proposition validée ;
- favoriser la dynamique de l'apport de connaissances participatif et collaboratif.

Déroulement :

Le formateur	L'apprenant
<ul style="list-style-type: none">- Le formateur prépare la mise en situation d'accident simulé. Il peut demander aux apprenants de se retourner ;- Prépare rapidement une mise en scène, simple, précise, adaptée au public, sans danger réel pour l'apprenant ;- Précise aux apprenants qu'une fois face à la situation, ils devront observer la scène quelques secondes en silence.	<ul style="list-style-type: none">- se retourne (ou pas) ;- écoute en silence.
<ul style="list-style-type: none">- Demande aux apprenants d'observer la mise en scène préparée ;- Cherche à mobiliser les différents niveaux de savoirs des apprenants en les questionnant et en exploitant leurs réponses ;- Questionne le groupe conformément à la conduite à tenir attendue. Exemple de questions : Décrivez-moi la situation ? Y a-t-il un ou des danger(s) ? Qui est exposé ? Quel(s) est, (sont) le(s) risque(s) associé(s) ? Pouvez-vous agir sur le danger ? Quelles sont les causes ? Quels sont les signes de la détresse ? Que proposez-vous ? ...- Invite l'apprenant qui a fait une proposition validée par le groupe et vous-même à agir. Le formateur justifie le geste en indiquant le quand, le comment et le pourquoi en centrant les justifications sur les points clés de ces gestes.- Poursuit le questionnement au fur et à mesure de l'avancée de la conduite à tenir, fait émerger les points clés.	<ul style="list-style-type: none">- se retourne (ou pas) et observe en silence ;- participe en donnant des réponses, en questionnant, en faisant des propositions, en agissant un à un avec l'accord du formateur ;- une fois une action effectuée, réintègre le groupe (si possible) et participe de nouveau à la réflexion et à la construction des savoirs.
<ul style="list-style-type: none">- Si besoin, le formateur peut montrer l'action de secours à vitesse réelle de façon à recontextualiser la conduite à tenir.	<ul style="list-style-type: none">- regarde et écoute.
<ul style="list-style-type: none">- Synthétise en rappelant l'objectif de l'action de secours ainsi que les points clés.- Fait l'enchaînement avec l'activité qui suit.	<ul style="list-style-type: none">- répond ;- écoute.

L'Exposé Interactif (EI)

Activité de découverte et d'apprentissage

L'exposé interactif est une technique pédagogique d'activité de découverte et d'apprentissage qui permet aux apprenants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s). Il est utilisé lorsqu'il porte sur un contenu à dominante de savoir théorique. Vu la part prédominante de « savoir-pratique » dans la formation PSC1, cette technique est donc à **utiliser avec parcimonie** et n'est donc pas à privilégier.

Il doit être construit par le formateur à partir du référentiel national de compétences de sécurité civile relatif au PSC1 et de ce présent référentiel. Il doit être adapté aux apprenants de la formation (ex : vocabulaire...).

Intérêts :

- explorer les connaissances des apprenants sur un thème donné ;
- positionner l'apprenant comme acteur de sa formation en lui permettant de faire le point sur les connaissances acquises et celles qui lui restent à acquérir en lui permettant de s'exprimer ;
- réaliser un apport de connaissances participatif et collaboratif sur un thème donné en utilisant l'interactivité ;
- dynamiser l'apport de connaissances par la pratique de l'interactivité.

Déroulement :

Le formateur	L'apprenant
- présente le plan de l'exposé qui se déroule en plusieurs parties. Chaque partie de l'exposé est centrée sur une question « clé ». Les questions « clés » sont préalablement préparées. Elles sont ciblées et centrées sur le résultat attendu.	- écoute.
- lance la discussion à partir de la première question « clé » permettant aux apprenants d'exprimer les connaissances qu'ils ont sur le sujet. - poursuit le questionnement pour faire développer les idées émises ;	- écoute, énonce des idées et les développe.
- valide les connaissances conformes et rectifie les connaissances erronées ; - complète et synthétise les connaissances à l'aide d'outils pédagogiques si nécessaire.	- écoute.
- effectue le même déroulement pour les autres questions « clé » en revenant vers le plan à chaque changement de partie.	
- effectue une synthèse.	- écoute.

La Démonstration Pratique

Activité d'apprentissage

La démonstration pratique est une technique d'activité d'apprentissage destinée à montrer une conduite à tenir avec un ou des geste(s) à réaliser. Elle est construite à partir du référentiel national de compétences de sécurité civile relatif au PSC1, de ce présent référentiel et d'une MSAS sauf pour la DCJIM.

Intérêts :

- permettre aux apprenants d'acquérir le « savoir-être » lors de mises en situation d'accident simulé ;
- permettre aux apprenants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) ;
- identifier les étapes de la conduite à tenir, identifier le(s) nouveau(s) geste(s) – (savoir) ;
- compléter des connaissances des apprenants sur un sujet donné ;
- favoriser la participation du groupe.

Déroulement :

Le formateur	L'apprenant
Démonstration en Temps Réel (DTR) - réalise sans commentaire, toute la conduite à tenir face à une détresse abordée.	- observe et écoute en silence ;
Démonstration en Temps Réel Participative (DTRP) - présente et réalise toute la conduite à tenir ainsi que les gestes en faisant participer un ou les apprenant(s) volontaire(s) comme témoin(s) ou sauveteur(s) intervenant(s) avec le formateur qui dirige toute la conduite à tenir.	- observe, écoute et participe (volontaire) à l'action de secours dirigée par le formateur « comme si c'était dans la vraie vie ».
Démonstration Commentée Justifiée Interactive (DCJI) - demande aux apprenants d'identifier les principales étapes de la conduite à tenir si précédée d'une DTR/DTRP. L'interactivité se porte sur les éléments déjà acquis par les apprenants. - montre lentement le ou les geste(s) de secours nouveau(x) en indiquant « le quand », « le comment » et « le pourquoi » en centrant les justifications sur les points clefs de ces gestes.	- indique la conduite à tenir réalisée ; - peut interroger le formateur.
Reformulation (si besoin en fonction du public) - refait le ou les geste(s) guidé par un ou des participant(s) et répond aux questions.	- guide le formateur et peut l'interroger.
Démonstration Commentée Justifiée Interactive en Miroir (DCJIM) - demande aux apprenants d'identifier les principales étapes de la conduite à tenir si précédée d'une DTR/DTRP. - montre lentement le ou les geste(s) de secours nouveau(x) (ou nouvelle conduite à tenir) tout en demandant aux apprenants de les effectuer en même temps que lui. Indique « le quand », « le comment » et « le pourquoi » en centrant les justifications sur les points clefs de ces gestes. - évalue l'apprenant dans la réalisation du ou des geste(s) attendu(s).	- indique la conduite à tenir réalisée ; - écoute, peut interroger le formateur ; - en binôme ou trinôme, réalise les gestes en même temps que le formateur (technique en miroir) ; - passe successivement comme sauveteur, victime, observateur.

L'Atelier Pratique du Geste (APG ou APGM)

Activité d'apprentissage

L'atelier pratique du geste est une technique d'activité d'apprentissage qui permet aux apprenants de mettre en œuvre ce qui vient de leur être démontré, commenté, justifié. Le formateur organise l'espace de travail, constitue les binômes ou trinômes en tenant compte du ou des gestes à réaliser, du matériel disponible, de son aisance, du temps alloué, de l'autonomie des apprenants. Chaque apprenant doit faire et refaire le(s) geste(s) et la conduite à tenir. Elle doit être réalisée au moins une fois de façon complète dans chaque partie. L'apprenant s'entraîne en tant que sauveteur, participe en tant que victime ou observateur à l'apprentissage des autres apprenants.

Intérêts :

- permettre aux apprenants d'acquérir un ou plusieurs savoirs faire ;
- montrer que l'apprenant est capable de réaliser les gestes de secours et l'ensemble de la conduite à tenir ;
- favoriser la participation du groupe.

Déroulement :

Le formateur	L'apprenant
Atelier pratique du geste (APG) - constitue des binômes (sauveteur/victime) ou des trinômes (sauveteur/victime/observateur ou témoin) ; - demande aux apprenants de faire le(s) nouveau(x) geste(s), puis au moins une fois l'ensemble de la conduite à tenir de la partie : évalue l'apprenant dans sa maîtrise du ou des geste(s) attendu(s) et de la conduite à tenir.	- écoute ; - joue successivement les différents rôles.
Atelier pratique du geste en miroir (APGM) - constitue des binômes (sauveteur/victime) ; - réalise 2 ou 3 fois (selon le nombre d'apprenants et la présence d'un assistant de formation) le(s) nouveau(x) geste(s) tout en demandant aux apprenants de l'effectuer en même temps que lui ; - demande aux apprenants de faire l'ensemble de la conduite à tenir : évalue l'apprenant dans sa maîtrise du ou des geste(s) attendu(s) et de la conduite à tenir.	- en binôme ou en trinôme, réalise les gestes en même temps que le formateur. Passe successivement comme sauveteur/victime/témoin ; - refait ensuite l'ensemble de la conduite à tenir.

Le Cas Concret (CC)

Activité d'application

La technique pédagogique du Cas Concret, décrite précédemment, permet aux apprenants de restituer leurs savoirs dans le cadre d'une situation d'accident simulé. C'est l'occasion pour l'apprenant, seul ou avec un témoin, de mettre en œuvre les procédures et les gestes appris dans une situation la plus proche possible de la réalité. Elle permet de mesurer sa capacité de transfert de connaissances dans une situation complexe différente de celle de l'apprentissage. À ce titre, la mise en œuvre des Cas Concrets va non seulement permettre au formateur d'assurer une évaluation formative du participant/sauveteur mais aussi de tous les apprenants et vérifier ainsi si les objectifs de formation sont atteints.

Le Cas Concret peut être situé à l'issue d'une séquence, d'une partie, d'un ensemble de parties ou/et en fin de formation. Le formateur veille à présenter un maximum de situations d'accidents simulés adaptées aux environnements dans lesquels évolue son public d'apprenants : scolaire, domestique, urbain ou rural, activités de loisirs, fêtes...

La situation doit rester simple, crédible, rapide à mettre en œuvre et adaptée à l'objectif et au public. Elle ne doit comporter qu'une seule victime présentant une seule détresse non évolutive durant le Cas Concret. La durée totale estimée – lancement, gestion de l'action de secours, analyse et synthèse – ne doit au mieux pas excéder 10 minutes. L'analyse ne traite que de la mise en situation d'accident simulé jouée.

Le formateur doit veiller également à systématiser la mise en place de dangers simulés, de nature différente : électrique, mécanique, incendie, chimique, biologique... afin de permettre à l'apprenant d'analyser de nouvelles situations dangereuses et d'assurer une protection adaptée. Bien sûr, la variété des dangers proposés contribue à la richesse et à la qualité de la formation.

De même, les mises en situation tiendront compte de la grande diversité des lieux possibles rencontrés par le public d'apprenants : établissement scolaire, domicile, rue, magasin, salle des fêtes, camping, voyage scolaire en France ou à l'étranger... Autant de lieux, autant de possibilités d'appeler les secours adaptés : protocole d'urgence, service de sécurité interne, alerte directe...

Afin d'uniformiser les formations PSC 1 au sein de l'Éducation nationale, une fiche type de Cas Concret (FCC : Fiche Cas Concret) a été définie. Elle comporte les éléments suivants :

- date de participation au Cas Concret ;
- nom et prénom du participant évalué ;
- nom du formateur évaluateur ;
- l'intitulé de la séquence ;
- l'objectif spécifique du Cas Concret ;
- le scénario du Cas Concret : lieu de l'évènement, description de la MSAS ;
- l'organisation du cas : consignes aux acteurs de la scène (victime, témoin, sauveteur), matériel disponible ;
- consignes possibles du SAMU en lien avec le cas proposé ;
- service(s) de secours éventuellement déclenché(s) selon l'état de la victime ;
- tableau d'aide à l'évaluation formative : des critères, grille, remarques ;
- axe(s) d'amélioration proposé(s) ;
- rappel des points clés.

Un modèle de fiche Cas Concret est remis sous forme d'annexe aux formateurs. Le formateur peut adapter les Cas Concrets en fonction du public et du matériel à disposition. Par contre, il est important de rappeler que les recommandations du SAMU sont celles adaptées au cas (lieu – signes – conduite à tenir attendue).

L'évaluation formative effectuée auprès du groupe d'apprenants lors du Cas Concret permet de suivre la progression pédagogique vis-à-vis du niveau d'atteinte de l'objectif concerné.

Intérêts :

- permettre aux apprenants d'acquérir le « savoir-être » lors de mises en situation d'accident simulé ;
- évaluer l'attitude de l'apprenant en tant que sauveteur : reconnaissance de la détresse, réalisation de la conduite à tenir incluant les gestes de secours ;
- permettre à l'apprenant de savoir qu'il est en capacité de mener une action de secours adaptée s'il a comprise et acceptée ;
- évaluer le niveau d'acquisition des autres apprenants au travers de leurs réponses.

Déroulement :

Le formateur	L'apprenant
<p>Lancement :</p> <ul style="list-style-type: none">- présente à l'ensemble du groupe l'environnement (lieu) dans lequel le sauveteur va évoluer ainsi que le statut des personnages (élèves, parents, voisins, amis...);- désigne un sauveteur ;- désigne la victime et le témoin éventuel avant ou non d'isoler le sauveteur du groupe ;- recrée la situation d'accident simulé ;- donne les consignes à la victime, au témoin éventuel et au public, maquille si nécessaire.	<ul style="list-style-type: none">- écoute les consignes s'il est sauveteur, victime ou témoin ;- les autres apprenants écoutent et observent.
<p>Gestion de l'action de secours :</p> <ul style="list-style-type: none">- Signale au sauveteur son entrée en jeu dans la situation ;- reste observateur et n'intervient qu'en cas de nécessité (danger réel des apprenants, blocage du sauveteur...) tout en évaluant l'action de l'apprenant « sauveteur » ;- répond à l'alerte ;- interrompt le Cas Concret à la fin de l'action attendue du sauveteur : matérialise l'arrivée des secours.	<ul style="list-style-type: none">- respecte les consignes s'il est victime ou témoin ;- réalise toute la conduite à tenir s'il est sauveteur en tenant compte de l'environnement dans lequel il évolue et de la détresse à laquelle il est confronté ;- les autres apprenants écoutent et observent.
<p>Analyse :</p> <ul style="list-style-type: none">- donne la parole au sauveteur : fait retrouver l'objectif, demande son impression générale ;- questionne la victime, le témoin éventuel et l'ensemble du groupe (impression générale) ;- fait relever et valorise les points réussis ;- fait repérer les axes d'amélioration ou erreurs et en recherche les causes ;- fait apporter ou apporte des solutions conformes et concrètes ;- fait refaire le geste et la conduite à tenir si nécessaire ;- fait ressortir les points clés si nécessaire ;- informe l'apprenant « sauveteur » de sa capacité à mener une action de secours adaptée.	<ul style="list-style-type: none">- analyse sa prestation avec le formateur et les autres apprenants.
<p>Synthèse et conclusion :</p> <ul style="list-style-type: none">- synthétise les observations, répond aux différentes questions ;- clôture par les points clés.	<ul style="list-style-type: none">- écoute, questionne et répond.

3- SCENARIOS PEDAGOGIQUES

Objectif général

<p>PUBLIC</p>	<p>- Élèves à partir de 10 ans et</p> <p>apprentissage maximum en présentiel</p>	<p>MODALITÉS ET DURÉE TOTALE</p>	<p>* Scénario pédagogique 1 ou 2 : 7 heures minimum en tout présentiel ou * Scénario pédagogique 3 :</p>
<p>Objectif général : A la fin de la formation, l'apprenant doit être capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours. Il doit être capable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes en présence des dangers environnants ; - d'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté ; - de réaliser immédiatement les premiers gestes des secours face à une personne : <ul style="list-style-type: none"> ✓ victime d'une obstruction aiguë des voies aériennes par un corps étranger ; ✓ victime d'un saignement abondant ; ✓ victime inconsciente qui respire ; ✓ victime en arrêt cardiaque ; ✓ victime d'un malaise ; ✓ victime d'une plaie ou d'une brûlure ; ✓ victime d'un traumatisme. 		<p>RAPPEL Quatre scénarios pédagogiques sont proposés au formateur. Les volumes horaires de chaque partie de la formation sont mentionnés à titre indicatif. Le formateur passe à la séquence suivante lorsque l'objectif de formation est atteint. De ce fait, en fonction du niveau des apprenants, la durée de chaque partie peut être soit augmentée, soit diminuée. Le formateur doit tout mettre en œuvre afin de permettre au groupe d'apprenants d'être en mesure d'analyser une situation d'accident et d'agir en conséquence. Le formateur adapte les techniques pédagogiques proposées en fonction de son aisance, du groupe d'apprenants et du matériel à disposition. Toutes les parties et sous-parties doivent être traitées puisqu'elles constituent des objectifs intermédiaires à atteindre par les apprenants.</p>	
<p>ÉVALUATION</p>	<p>FORMATIVE, SOMMATIVE à visée CERTIFICATIVE</p>		

Les propositions de scénarios pédagogiques

Scénario pédagogique 1	Scénario pédagogique 2
« tout présentiel »	
7 heures minimum de face-à-face pédagogique	
Alerte et Protection des populations	
Protection / Alerte / Traumatisme	
Protection	
Obstruction aiguë des voies aériennes par un corps étranger	Malaise
Hémorragies Externes	Perte de connaissance
Plaies	Arrêt cardiaque
Brûlures	Obstruction aiguë des voies aériennes par un corps étranger
Malaise	Hémorragies Externes
Perte de connaissance	Plaies
Arrêt cardiaque	Brûlures

GLOSSAIRE

AC	: Arrêt Cardiaque
APG	: Apprentissage du Geste
APGM	: Apprentissage du Geste en Miroir
APS	: Apprendre à porter secours
ARM	: Assistant de régulation médicale
AVC	: Accident vasculaire cérébral
CADS	: Chargé(e)(e) académique du dossier secourisme
CAT	: Conduite à tenir
CEAF	: Conception et encadrement d'une action de formation
CRRA	: Centre de réception et de régulation de l'appel
CTA	: Centre de traitement de l'alerte
DCJI	: Démonstration commentée justifiée interactive
DCJIM	: Démonstration commentée justifiée interactive en miroir
DCJIP	: Démonstration commentée justifiée interactive participative
DGSCGC	: Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises
DGESCO	: Direction générale de l'enseignement scolaire
DAE	: Défibrillateur automatisé externe
DEA	: Défibrillateur entièrement automatique
DSA	: Défibrillateur Semi-Automatique
DTR	: Démonstration en temps réel
DTRP	: Démonstration en temps réel participative
EI	: Exposé interactif
EN	: Éducation nationale
EPA	: Équipe pédagogique académique
EPN	: Équipe pédagogique nationale
FOAD	: Formation ouverte à distance
GQS	: Gestes qui sauvent
IGCS	: Initiation aux gestes et comportements qui sauvent
IGPS	: Initiation aux gestes de premiers secours
LVA	: Libération des voies aériennes
MEN	: Ministère de l'éducation nationale
MSAS	: Mise en situation d'accident simulé
PLS	: Position latérale de sécurité
PSC1	: Prévention et secours civiques de niveau 1
RCP	: Réanimation cardio-pulmonaire
SAMU	: Service d'aide médicale urgente
SP	: Sapeurs-Pompiers
SMUR	: Service mobile d'urgence et de réanimation
VA	: Voies aériennes

**Annexe 1 : Proposition de scénario pédagogique 1 : « tout présentiel »
- 7 heures minimum -**

Scénario Pédagogique 1				
Intitulé de la séquence	Activité de découverte	Activité d'apprentissage	Activité d'application	Durée (O.S.)
PRÉSENTATION DE LA FORMATION DES PARTICIPANTS ET DES CONDITIONS D'ÉVALUATION				5'
1.- ALERTE ET PROTECTION DES POPULATIONS				10'
À la fin de cette partie, vous serez capable, après avoir identifié le signal national d'alerte, d'indiquer les principales mesures de protection à prendre.				
1.1.- Signal d'alerte aux populations	DCJIP ou Exposé Interactif (EI)		Tour de table	(A1)
2.- PROTECTION / ALERTE / TRAUMATISME				40'
À la fin de cette partie, vous serez capable, après avoir assuré la protection de vous-même, de la victime et des autres, d'agir face à une victime présentant un traumatisme, en reconnaissant les signes et en réalisant les gestes de secours adaptés et nécessaires dont la transmission de l'alerte au service d'urgence le plus adapté.				
<i>Proposition 1 associée</i>				
2.1.- Protection d'une personne exposée à un danger	DCJIP traumatisme d'un membre depuis l'analyse du danger jusqu'à la surveillance			(B1)
2.2.- Alerte des secours				(C1)
2.3.- Traumatismes des os, des articulations et des organes		DCJI Douleur du cou + APG ou APGM ----- ou ----- DCJIM Douleur du cou		(H1)
			1 Cas Concret	
<i>Proposition 2 dissociée</i>				
2.1.- Protection d'une personne exposée à un danger	EI ou DCJIP		Tour de table	(B1)
2.2.- Alerte des secours	EI ou DCJIP		Tour de table	(C1)
2.3.- Traumatismes des os, des articulations et des organes	DCJIP traumatisme d'un membre			(H1)
		DCJI Douleur du cou + APG ou APGM ----- ou ----- DCJIM Douleur du cou		
			1 Cas Concret	

Scénario Pédagogique 1

Intitulé de la séquence	Activité de découverte	Activité d'apprentissage	Activité d'application	Durée (O.S.)
3.- PROTECTION				15'
À la fin de cette partie, vous serez capable, après avoir analysé la situation, d'agir face à une victime exposée à un danger non contrôlable.				
3.1.- Dégagement d'urgence d'une victime	DCJIP ou EI		Tour de table	(B2)
3.2.- Devant une attaque terroriste ou situation de violence	TT devant une attaque terroriste ou situation de violence			(B3)
4.- OBSTRUCTION AIGUË DES VOIES AÉRIENNES PAR UN CORPS ÉTRANGER				45'
À la fin de cette partie, vous serez capable, face à une victime qui présente un étouffement, d'en reconnaître les signes et de réaliser les gestes de secours d'urgence adaptés et nécessaires.				
4.1.- Obstruction partielle des voies aériennes	DCJIP		Tour de table	(D1)
	ou			
	Tour de Table	DCJIM		
4.2.- Obstruction totale des voies aériennes chez l'adulte et le grand enfant : a. claques efficaces b. compressions abdominales c. compressions thoraciques	a	DCJIM ----- ou ----- DCJI + APG ou APM		(D2)
	b	DCJIM ----- ou ----- DCJI + APG ou APM		
	c	DCJIM ----- ou ----- DCJI + APG ou APM		
4.3.- Obstruction totale des voies aériennes chez la victime qui peut tenir sur la cuisse du sauveteur et chez la victime qui peut tenir sur l'avant-bras du sauveteur		DCJI victime qui peut tenir sur la cuisse du sauveteur suivie DCJI victime qui peut tenir sur l'avant-bras du sauveteur suivie APG sur les 2 types de victime ----- ou ----- DCJIM victime qui peut tenir sur la cuisse du sauveteur suivie DCJIM victime qui peut tenir sur l'avant-bras du sauveteur	Tour de table	(D3)
			1 Cas Concret sur adulte ou grand enfant	

Scénario Pédagogique 1

Intitulé de la séquence	Activité de découverte	Activité d'apprentissage	Activité d'application	Durée (O.S.)
5.- HÉMORRAGIES EXTERNES				50'
À la fin de cette partie, vous serez capable, face à une victime qui présente une hémorragie, d'en reconnaître les signes et de réaliser les gestes adaptés et nécessaires.				
Proposition 1				
5.1.- Hémorragies externes a. compression directe b. pansement compressif	DCJIP (compression directe, puis en complément le pansement compressif) suivie d'un APG ou APGM			(E1)
	ou			
Tour de Table	DCJI (compression directe, puis en complément le pansement compressif) suivie d'un APG ou APGM			
c. garrot	DCJI suivie de APG ou APGM ----- ou ----- DCJIM			(E2)
5.2.- Saignement par le nez, la bouche ou autre	DCJIM pour le saignement de nez suivie d'un EI pour les autres saignements		(E3)	
			1 Cas Concret Hémorragie	
Proposition 2				
5.1.- Hémorragies externes a. compression directe	DCJIP (compression directe) suivie d'un APG ou APGM			(E1)
b. pansement compressif	DCJI suivie de APG ou APGM ----- ou ----- DCJIM			
c. garrot	DCJI suivie de APG ou APGM ----- ou ----- DCJIM			(E2)
5.2.- Saignement par le nez, la bouche ou autre	DCJIM pour le saignement de nez suivie d'un EI pour les autres saignements			(E3)
			1 Cas Concret Hémorragie	

Scénario Pédagogique 1

Intitulé de la séquence	Activité de découverte	Activité d'apprentissage	Activité d'application	Durée (O.S.)
6.- PLAIES				25'
À la fin de cette partie, vous serez capable, face à une victime qui présente une plaie, d'apprécier sa gravité et de réaliser les gestes de secours adaptés et nécessaires.				
6.1.- Plaies Graves	DCJIP plaie grave sur membre puis, DCJIM 3 autres positions pour plaies graves			(F1)
	ou			
Tour de Table	DCJIM des 4 positions pour plaies graves.			
6.2.- Plaies Simples		DCJI ou EI plaies simples		
			1 Cas Concret	
7.- BRÛLURES				25'
À la fin de cette partie, vous serez capable, face à une victime qui présente une brûlure d'apprécier sa gravité et de réaliser les gestes de secours adaptés et nécessaires.				
7.1.- Brûlures thermiques	DCJIP brûlure grave puis précision sur brûlure simple			(G1)
	ou			
Tour de Table	DCJI brûlure grave puis précision brûlure simple			
7.2.- Brûlures particulières		EI		(G2)
			1 Cas Concret Brûlure thermique	

Scénario Pédagogique 1

Intitulé de la séquence	Activité de découverte	Activité d'apprentissage	Activité d'application	Durée (O.S.)
8- MALAISE				25'
À la fin de cette partie, vous serez capable, face à une victime qui présente un malaise, d'en reconnaître les signes et de réaliser les gestes de secours adaptés et nécessaires.				
8.1.- Malaise	DCJIP accident cardiaque ou AVC Suivie d'un EI sur les autres signes de malaise			(11)
			1 Cas Concret différent DCJIP et 1 Cas Concret avec aide à la prise de son traitement habituel	
9.- PERTE DE CONNAISSANCE				45'
À la fin de cette partie, vous serez capable, face à une victime qui présente une perte de connaissance, d'en reconnaître les signes et de réaliser les gestes de secours adaptés et nécessaires.				
9.1.- Perte de connaissance	Tour de Table	DCJI complète suivie de DTR suivie de APGM ou APG		(J1)
		ou		
		DTR suivie de DCJI 1 ^{er} temps (LVA) suivie de APG ou APGM suivie de Reformulation 1 ^{er} temps + DCJI 2 ^{ème} temps (PLS) suivie de APG ou APGM complète		
		ou		
	DCJIM suivie de DTRP			
		DCJI nourrisson		
			1 Cas Concret	

Scénario Pédagogique 1

Intitulé de la séquence	Activité de découverte	Activité d'apprentissage	Activité d'application	Durée (O.S.)
10- ARRÊT CARDIAQUE				2h10'
À la fin de cette partie, vous serez capable face à une victime qui présente un arrêt cardiaque, d'en reconnaître les signes et de réaliser les gestes de secours adaptés et nécessaires.				
		EI en insistant sur la chaîne de survie		
Proposition 1 avec un 1 kit matériel ou plus				
10.1.1.- Arrêt cardiaque (adulte – enfant et nourrisson)		DTRP ou DTR chez l'adulte		(K1 et K2)
		DCJI compressions thoraciques suivie de APG ou APGM		
		compressions thoraciques + DCJI insufflations suivie de APG ou APGM		
		DCJI DAE suivie de APG ou APGM complète dont 1 avec DAE		
<i>Les DCJI seront faites sur les 3 tailles de mannequins consécutivement avant de passer aux APG ou APGM. Les 2 premières DCJI peuvent être groupées.</i>			2 Cas Concrets dont 1 sans DAE	
Proposition 2 avec plusieurs kits				
10.2.1.- Arrêt cardiaque (adulte)		DTRP ou DTR chez l'adulte		(K1)
		DCJI compressions thoraciques suivie de APG ou APGM		
		compressions thoraciques + DCJI insufflations suivie de APG ou APGM		
		<i>Les 2 premières DCJI sur l'adulte peuvent être groupées</i>		
DCJI DAE suivie de APG ou APGM complète avec DAE				
10.2.2.- Arrêt cardiaque (enfant et nourrisson)		DCJI enfant suivie de DCJI nourrisson avec la pose du DAE au cours de la RCP		(K2)
APG ou APGM enfant et nourrisson dont 1 avec pose DAE			2 Cas Concrets dont 1 sans DAE	
ÉVALUATION DE LA FORMATION				5'
À l'issue de la formation tous les apprenants doivent avoir été au moins une fois sauveteur au cours d'un Cas Concret.				

**Annexe 2 : Proposition de scénario pédagogique 2 : « tout présentiel »
- 7 heures minimum -**

Scénario Pédagogique 2				
Intitulé de la séquence	Activité de découverte	Activité d'apprentissage	Activité d'application	Durée (O.S.)
PRÉSENTATION DE LA FORMATION DES PARTICIPANTS ET DES CONDITIONS D'ÉVALUATION				5'
1.- ALERTE ET PROTECTION DES POPULATIONS				10'
À la fin de cette partie, vous serez capable, après avoir identifié le signal national d'alerte, d'indiquer les principales mesures de protection à prendre.				
1.1.- Signal d'alerte aux populations	DCJIP ou Exposé Interactif (EI)		Tour de table	(A1)
2.- PROTECTION / ALERTE / TRAUMATISME				40'
À la fin de cette partie, vous serez capable, après avoir assuré la protection de vous-même, de la victime et des autres, d'agir face à une victime présentant un traumatisme, en reconnaissant les signes et en réalisant les gestes de secours adaptés et nécessaires dont la transmission de l'alerte au service d'urgence le plus adapté.				
<i>Proposition 1 associée</i>				
2.1.- Protection d'une personne exposée à un danger	DCJIP traumatisme d'un membre depuis l'analyse du danger jusqu'à la surveillance			(B1)
2.2.- Alerte des secours				(C1)
2.3.- Traumatismes des os, des articulations et des organes		DCJI Douleur du cou + APG ou APMG ----- ou ----- DCJIM Douleur du cou		(H1)
			1 Cas Concret	
<i>Proposition 2 dissociée</i>				
2.1.- Protection d'une personne exposée à un danger	EI ou DCJIP		Tour de table	(B1)
2.2.- Alerte des secours	EI ou DCJIP		Tour de table	(C1)
2.3.- Traumatismes des os, des articulations et des organes	DCJIP traumatisme d'un membre			(H1)
		DCJI Douleur du cou + APG ou APMG ----- ou ----- DCJIM Douleur du cou		
			1 Cas Concret	

Scénario Pédagogique 2

Intitulé de la séquence	Activité de découverte	Activité d'apprentissage	Activité d'application	Durée (O.S.)
3.- PROTECTION				15'
À la fin de cette partie, vous serez capable, après avoir analysé la situation, d'agir face à une victime exposée à un danger non contrôlable.				
3.1.- Dégagement d'urgence d'une victime		DCJIP ou EI	Tour de table	(B2)
3.2.- Devant une attaque terroriste ou situation de violence		TT devant une attaque terroriste ou situation de violence		(B3)
4- MALAISE				25'
À la fin de cette partie, vous serez capable, face à une victime qui présente un malaise, d'en reconnaître les signes et de réaliser les gestes de secours adaptés et nécessaires.				
4.1.- Malaise		DCJIP accident cardiaque ou AVC Suivie d'un EI sur les autres signes de malaise		(I1)
			1 Cas Concret différent DCJIP et 1 Cas Concret avec aide à la prise de son traitement habituel	
5.- PERTE DE CONNAISSANCE				45'
À la fin de cette partie, vous serez capable, face à une victime qui présente une perte de connaissance, d'en reconnaître les signes et de réaliser les gestes de secours adaptés et nécessaires.				
5.1.- Perte de connaissance	Tour de Table	DCJI complète suivie de DTR suivie de APGM ou APG		(J1)
		ou		
		DTR suivie de DCJI 1 ^{er} temps (LVA) suivie de APG ou APGM suivie de Reformulation 1 ^{er} temps + DCJI 2 ^{ème} temps (PLS) suivie de APG ou APGM complète		
		ou		
	DCJIM suivie de DTRP			
		DCJI nourrisson		
			1 Cas Concret	

Scénario Pédagogique 2

Intitulé de la séquence	Activité de découverte	Activité d'apprentissage	Activité d'application	Durée (O.S.)
6- ARRÊT CARDIAQUE				2h10'
À la fin de cette partie, vous serez capable face à une victime qui présente un arrêt cardiaque, d'en reconnaître les signes et de réaliser les gestes de secours adaptés et nécessaires.				
		EI en insistant sur la chaîne de survie		
Proposition 1 avec un 1 kit matériel ou plus				
6.1.1.- Arrêt cardiaque (adulte – enfant et nourrisson)		DTRP ou DTR chez l'adulte		
		DCJI compressions thoraciques suivie de APG ou APGM compressions thoraciques + DCJI insufflations suivie de APG ou APGM DCJI DAE suivie de APG ou APGM complète dont 1 avec DAE		
		<i>Les DCJI seront faites sur les 3 tailles de mannequins consécutivement avant de passer aux APG ou APGM. Les 2 premières DCJI peuvent être groupées.</i>	2 Cas Concrets dont 1 sans DAE	
Proposition 2 avec plusieurs kits				
6.2.1.- Arrêt cardiaque (adulte)		DTRP ou DTR chez l'adulte		
		DCJI compressions thoraciques suivie de APG ou APGM		
		compressions thoraciques + DCJI insufflations suivie de APG ou APGM		
		<i>Les 2 premières DCJI sur l'adulte peuvent être groupées</i>		
		DCJI DAE suivie de APG ou APGM complète avec DAE		
6.2.2.- Arrêt cardiaque (enfant et nourrisson)		DCJI enfant suivie de DCJI nourrisson avec la pose du DAE au cours de la RCP		
		APG ou APGM enfant et nourrisson dont 1 avec pose DAE		
			2 Cas Concrets dont 1 sans DAE	

Scénario Pédagogique 2

Intitulé de la séquence	Activité de découverte	Activité d'apprentissage	Activité d'application	Durée (O.S.)
7.- OBSTRUCTION AIGÜE DES VOIES AÉRIENNES PAR UN CORPS ÉTRANGER				45'
À la fin de cette partie, vous serez capable, face à une victime qui présente un étouffement, d'en reconnaître les signes et de réaliser les gestes de secours d'urgence adaptés et nécessaires.				
7.1.- Obstruction partielle des voies aériennes	DCJIP		Tour de table	(D1)
	ou			
	Tour de Table	DCJIM		
7.2.- Obstruction totale des voies aériennes chez l'adulte et le grand enfant :		a	DCJIM ----- ou ----- DCJI + APG ou APGM	(D2)
		b	DCJIM ----- ou ----- DCJI + APG ou APGM	
		c	DCJIM ----- ou ----- DCJI + APG ou APGM	
7.3.- Obstruction totale des voies aériennes chez la victime qui peut tenir sur la cuisse du sauveteur et chez la victime qui peut tenir sur l'avant-bras du sauveteur		DCJI victime qui peut tenir sur la cuisse du sauveteur suivie DCJI victime qui peut tenir sur l'avant-bras du sauveteur suivie APG sur les 2 types de victime ----- ou ----- DCJIM victime qui peut tenir sur la cuisse du sauveteur suivie DCJIM victime qui peut tenir sur l'avant-bras du sauveteur	Tour de table	(D3)
			1 Cas Concret sur adulte ou sur le grand enfant	

Scénario Pédagogique 2

Intitulé de la séquence	Activité de découverte	Activité d'apprentissage	Activité d'application	Durée (O.S.)
8.- HÉMORRAGIES EXTERNES				50'
À la fin de cette partie, vous serez capable, face à une victime qui présente une hémorragie, d'en reconnaître les signes et de réaliser les gestes adaptés et nécessaires.				
Proposition 1				
8.1.- Hémorragies externes a. compression directe b. pansement compressif	DCJIP (compression directe, puis en complément le pansement compressif) suivie d'un APG ou APGM			(E1)
	ou			
Tour de Table	DCJI (compression directe, puis en complément le pansement compressif) suivie d'un APG ou APGM			
c. garrot	DCJI suivie de APG ou APGM ----- ou ----- DCJIM			(E2)
8.2.- Saignement par le nez, la bouche ou autre	DCJIM pour le saignement de nez suivie d'un EI pour les autres saignements		(E3)	
			1 Cas Concret Hémorragie	
Proposition 2				
8.1.- Hémorragies externes a. compression directe	DCJIP (compression directe) suivie d'un APG ou APGM			(E1)
b. pansement compressif	DCJI suivie de APG ou APGM ----- ou ----- DCJIM			
c. garrot	DCJI suivie de APG ou APGM ----- ou ----- DCJIM			(E2)
8.2.- Saignement par le nez, la bouche ou autre	DCJIM pour le saignement de nez suivie d'un EI pour les autres saignements			(E3)
			1 Cas Concret Hémorragie	

Scénario Pédagogique 2

Intitulé de la séquence	Activité de découverte	Activité d'apprentissage	Activité d'application	Durée (O.S.)
9.- PLAIES				25'
À la fin de cette partie, vous serez capable, face à une victime qui présente une plaie, d'apprécier sa gravité et de réaliser les gestes de secours adaptés et nécessaires.				
9.1.- Plaies Graves	DCJIP plaie grave sur membre puis, DCJIM 3 autres positions pour plaies graves			(F1)
	ou			
Tour de Table	DCJIM des 4 positions pour plaies graves			
9.2.- Plaies Simples		DCJI ou EI plaies simples		
			1 Cas Concret	
10 - BRÛLURES				25'
À la fin de cette partie, vous serez capable, face à une victime qui présente une brûlure d'apprécier sa gravité et de réaliser les gestes de secours adaptés et nécessaires.				
10.1.- Brûlures thermiques	DCJIP brûlure grave puis précision sur brûlure simple			(G1)
	ou			
Tour de Table	DCJI brûlure grave puis précision brûlure simple			
10.2.- Brûlures particulières		EI		(G2)
			Cas Concret Brûlure thermique	
ÉVALUATION DE LA FORMATION				5'
À l'issue de la formation tous les apprenants doivent avoir été au moins une fois sauveteur au cours d'un Cas Concret.				

(Annexe 3)

L'aptitude à prévenir les risques et à réaliser les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique est reconnue par le certificat de compétences de « citoyen de sécurité civile » dont le modèle est conforme à l'annexe 3.1 de la circulaire n° NOR / INTE 15.20714.C du 31 août 2015.

Les objectifs spécifiques		n°1	n°2
A1	Le sauveteur devra être capable, après avoir identifié le signal d'alerte, d'indiquer les principales mesures de protection à prendre.	1.1	1.1
B1	Face à une personne exposée à un danger, le sauveteur devra être capable de supprimer ou d'écartier le danger de façon permanente pour assurer sa protection, celle de la victime et celle des autres personnes.	2.1	2.1
B2	Face à un danger non contrôlable ou persistant, le sauveteur devra être capable de réaliser un dégagement d'urgence d'une victime de la zone dangereuse et d'indiquer le pourquoi.	3.1	3.1
B3	Face à une attaque terroriste ou une situation de violence, le sauveteur devra être capable d'appliquer les consignes nationales.	3.2	3.2
C1	Le sauveteur devra être capable d'assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté.	2.2	2.2
D1	Le sauveteur devra être capable de reconnaître les signes d'une obstruction partielle des voies aériennes et d'adopter la bonne conduite à tenir devant une victime qui présente cette détresse.	4.1	7.1
D2	Le sauveteur devra être capable de réaliser l'enchaînement des techniques de désobstruction des voies aériennes devant une victime adulte ou un grand enfant présentant une obstruction totale.	4.2	7.2
D3	Le sauveteur devra être capable de réaliser l'enchaînement des techniques de désobstruction des voies aériennes chez la victime qui peut tenir sur la cuisse du sauveteur ou la victime qui peut tenir sur l'avant-bras (petit enfant, nourrisson) du sauveteur.	4.3	7.3
E1	Le sauveteur devra être capable de réaliser une compression locale de l'endroit qui saigne abondamment afin d'arrêter le saignement.	5.1	8.1
E2	Le sauveteur devra être capable de réaliser une compression à distance de l'endroit qui saigne abondamment afin d'arrêter le saignement.	5.1	8.1
E3	Le sauveteur devra être capable devant un saignement du nez ou une victime qui vomit ou crache du sang, d'effectuer le choix de la conduite à tenir attendue afin d'éviter une aggravation.	5.2	8.2
F1	Le sauveteur devra être capable, face à une victime présentant une plaie, d'en identifier la gravité et d'adopter la CAT adaptée	6.1	9.1
G1	Le sauveteur devra être capable d'arroser à l'eau une brûlure venant de se produire, d'identifier sa gravité et de recourir à un avis médical si nécessaire.	7.1	10.1
G2	Le sauveteur devra être capable d'agir face à une personne, victime d'une brûlure : par projection de produits chimiques sur les vêtements, la peau ou l'œil ; par ingestion d'un produit chimique ; par électrisation ; par inhalation.	7.2	10.2
H1	Le sauveteur devra être capable d'éviter toute mobilisation d'une personne victime d'un traumatisme au niveau de la tête, du thorax, de l'abdomen, de la colonne vertébrale ou des membres, jusqu'à l'arrivée des secours.	2.3	2.3
I1	Le sauveteur devra être capable de reconnaître les différents signes d'un malaise, d'identifier ce malaise et d'agir en conséquence.	8.1	4.1
J1	Le sauveteur, face à une victime qui a perdu connaissance et qui respire, devra être capable de maintenir les voies aériennes de la victime libres, en attendant les secours.	9.1	5.1
K1	Le sauveteur devra être capable de mettre en œuvre une réanimation cardio-pulmonaire, avec ou sans un défibrillateur automatisé externe, chez un adulte qui est inconscient et qui ne respire plus.	10.1.1 ou 10.2.1	6.1.1 ou 6.2.1
K2	Le sauveteur devra être capable de mettre en œuvre une réanimation cardio-pulmonaire (RCP), avec ou sans un défibrillateur automatisé externe (DAE), chez un enfant ou un nourrisson qui est inconscient et qui ne respire plus.	10.1.1 ou 10.2.2	6.1.1 ou 6.2.2

(Annexe 4) **Cas concret**

Date :...../...../..... Nom et Prénom de l'apprenant :.....Nom du formateur :.....

FCC n° **INTITULÉ de la séquence**

✚ **Objectif spécifique**
L'apprenant sera capable de réaliser...

✚ **Scénario du cas**
Lieu de l'événement : ...
Description de la MSAS : ...

✚ **Organisation du cas**
Consignes aux acteurs de la scène
Victime : ...
Témoin (si nécessaire) : ...
Sauveteur : ...
Matériel disponible

☞ Consignes possibles du SAMU

☞ Service de secours éventuellement déclenché selon l'état de la victime :

- A : Acquis.
- B : Acquis malgré quelques erreurs sans incidence pour la victime.
- C : Non acquis car des erreurs avec des incidences pour la victime.
- D : Non acquis.

Critères d'évaluation de l'action spécifique attendue. Est-ce que l'apprenant :	A	B	C	D	Remarques
Analyse la situation					
Protège ✓					
Réalise ou fait réaliser immédiatement les premiers gestes adaptés face à une victime : ✓ ✓ ✓					
Alerte les secours					
Surveille l'état de la victime jusqu'à l'arrivée des secours (si nécessaire)					
Niveau d'atteinte de l'objectif					

Axe(s) d'amélioration :

Points clés :

(Annexe 5) Règles d'hygiène

Règles générales

Les formateurs seront attentifs à respecter et faire respecter les règles élémentaires d'hygiène, pour ce travail en groupe, où les contacts entre les personnes sont permanents : tenue propre et adaptée, mains propres, pas de maquillage des lèvres (pour l'apprentissage des insufflations).

Si l'un des participants est porteur d'une maladie infectieuse pouvant être contagieuse (grippe par exemple), le formateur devra lui conseiller de reporter sa présence.

Pour les besoins de la formation à l'unité d'enseignement « PSC 1 » et des présents référentiels internes de formation et de certification, les formateurs utilisent différents outils pédagogiques (mannequins,...) qui nécessitent des règles élémentaires d'hygiène.

1. Les mannequins

Le formateur doit impérativement prendre connaissance des recommandations du fabricant indiquées dans le « guide de l'utilisateur » fourni avec chaque mannequin et les **respecter**.

Les mannequins sont utilisés pour l'apprentissage des techniques de désobstruction chez l'enfant et le nourrisson (possible aussi chez l'adulte), et pour l'apprentissage des techniques de compressions thoraciques, d'insufflation et de mise en place d'un défibrillateur chez l'adulte, l'enfant et le nourrisson.

Conditions d'utilisation des mannequins par le formateur et les participants

Les mannequins ne pourront pas être utilisés par des personnes qui présentent :

- une lésion cutanée (plaie non protégée, herpès) sur les mains, la bouche ou les lèvres ;
- une maladie infectieuse transmissible.

Règles d'utilisation du mannequin au cours de la formation

S'assurer que les utilisateurs du mannequin (formateurs et participants) ont les mains propres ou leur demander de se laver les mains.

Si le mannequin possède une peau de visage interchangeable : fournir à chaque participant une peau de visage individuelle ainsi qu'un « sac d'insufflation » si le mannequin ne dispose pas de voies respiratoires munies de valve anti-retour. Expliquer aux participants la mise en place sur le mannequin. L'ensemble est à changer entre chaque passage des participants.

Si le mannequin ne possède pas de peau de visage interchangeable : utiliser des écrans faciaux protecteurs pour chaque participant et nettoyer la face et la bouche du mannequin avec un liquide de désinfection recommandé par le fabricant, entre chaque passage.

Procédure de nettoyage et de désinfection des mannequins et des peaux de visage

- suivre les recommandations du fabricant ;
- le **nettoyage** doit être réalisé en frottant vigoureusement avec un produit nettoyant recommandé par le fabricant ou de l'eau savonneuse (possibilité d'utiliser un lave-linge en programme délicat) ;
- **puis désinfecter** avec de l'eau de javel diluée selon le protocole recommandé sur le conditionnement (flacon, berlingot,...) par trempage ou un produit du fabricant ;
- respecter les temps de désinfection préconisés par le fabricant (par défaut durée minimale de 20 minutes) ;
- essuyer ou laisser sécher avant de reconditionner.

Entretien des mannequins

- rechercher régulièrement l'existence de signes de détérioration (fissures ou déchirures des surfaces en matière plastique) qui rendent un bon nettoyage difficile ou impossible.
- après **chaque** session, il faut :
 - pour chaque mannequin, laver les parties utilisées à l'eau tiède et au savon, puis rincer à l'eau claire (insister sur les zones d'appui des compressions thoraciques et les endroits de pose des électrodes). Si besoin utiliser un produit pour enlever les traces de colle ;
 - retirer le sac « poumon » ou les voies aériennes ;
 - placer de nouvelles voies aériennes dans la valise contenant le mannequin (elles seront mises en place le jour de la formation afin de respecter au mieux l'hygiène).
 - désinfecter les mannequins en suivant la recommandation du fabricant.
 - laver les vêtements et les cheveux des mannequins régulièrement ;
 - tenir un registre d'entretien pour chaque mannequin ;
 - noter les inspections, les réparations effectuées et l'entretien régulier. Le registre sera daté et signé par la personne en charge de ce matériel et les emprunteurs éventuels.

2. Le matériel de maquillage et les cosmétiques

Pour la matérialisation de situations réalistes, les formateurs font appel à des produits de maquillage spécialisé (sang artificiel, gel effet cloques, pâte pour fausse plaie, fausse plaie à coller ou à enfiler, fard, ...) qui doivent offrir toutes les garanties d'utilisation vis-à-vis des personnes et des victimes simulées qui les utilisent. Il en est de même pour les produits de démaquillage.

Tout vendeur de matériel de maquillage et de cosmétiques doit être en mesure de justifier de la conformité des produits qu'il met sur le marché. Ce qui veut dire que tout vendeur doit pouvoir fournir un justificatif prouvant que ses produits sont enregistrés auprès des services du ministère chargé de la santé, que les formules de ses produits sont déposées dans les centres antipoison et qu'il respecte la conformité de l'étiquetage sur ses produits.

Les formateurs doivent donc :

- respecter la réglementation concernant les produits de maquillage/démaquillage et n'utiliser que des produits répondant à la législation et à la réglementation en vigueur,
- s'assurer que la personne à maquiller ne présente pas une allergie connue à de tels produits,
- s'assurer de la conformité des produits utilisés en réclamant à leur fournisseur un justificatif.

Le formateur qui omettrait de s'assurer de cette conformité pourrait voir sa responsabilité personnelle recherchée en cas d'accident dermatologique lié à l'utilisation de substance n'offrant pas toutes les garanties requises.

3. Les autres matériels

Il s'agit des vêtements usagés, du petit matériel de simulation, des bâches plastiques, serviettes/torchons, matériel de pansement compressif, etc.



**Fiche individuelle de suivi et de
certification PSC 1
Mairie Angers (année)**

Nom et prénom du participant :

Date de naissance :

Lieu de naissance : (ville /département /pays)

Session du auLieu :

PARTIE	PRÉSENCE (oui/non)	RÉALISATION (OU FAIRE REALISER) DES GESTES (oui/non)	CAS CONCRET EN TANT QUE SAUVETEUR (oui/non)	
ALERTE ET PROTECTION DES POPULATIONS				
PROTECTION				
ALERTE				
TRAUMATISME				
OBSTRUCTION AIGÛE DES VOIES AERIENNES PAR UN CORPS ETRANGERS				
HEMORAGIES				
PLAIES				
BRÛLURES				
MALAISE				
PERTE DE CONNAISSANCE				
ARRET CARDIAQUE				
CRITÈRES DE CERTIFICATION DES COMPÉTENCES PSC1				
L'apprenant a participé à toutes les phases de la formation			Oui	Non
L'apprenant a réalisé ou fait réaliser tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique			Oui	Non
L'apprenant a participé une fois au moins, comme sauveteur, à un Cas Concret			Oui	Non
LE CERTIFICAT DE COMPÉTENCES EST DÉLIVRÉ À L'APPRENANT :			OUI	NON

Signature de l'apprenant

Nom, prénom et signature du formateur

Date

Date



PV PSC1 Mairie Angers (jj/mm/nn)

PROCÈS-VERBAL DE FORMATION EN PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1

Date(s) de la formation :

Lieu de la formation : Institut Municipal Angers

Formateur(rice) :

Nom et Prénom : Luc ALLARD / Regis LE MOINE

Adresse administrative : 9 Rue du Musée 49100 Angers

N°	Nom et Prénom	Date de naissance	Lieu de naissance (Ville, dépt. ou pays si né(e) à l'étranger)	A participé à toutes les phases de la formation	A réalisé ou fait réaliser tous les gestes de premiers secours au cours des phases d'apprentissage pratique	A participé une fois au moins comme sauveteur à une activité d'application (Cas Concret)	Validation	Date	certificat
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

Date et cachet Mairie Angers :

Signature du MAIRE



Annexe 8



CERTIFICAT DE COMPETENCES DE CITOYEN DE SECURITE CIVILE – PSC 1

Vu le décret n° 91–834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;

Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ; **programme A0 a été formalisé**

Vu l'arrêté 19-006 délivrée en date du 22 janvier 2019 portant habilitation de la Mairie d'Angers pour l'Unité d'enseignement PSC1 ;

Vu la décision d'agrément « Référence xx » en date du xxxx relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 » ;

Vu le procès-verbal de formation «Référence_PV», établi en date du «Date_PV» ;

Le Maire de la ville d'Angers Monsieur Christophe BECHU,

Déclarant que Mme ou Mr, né (e) leàremplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié suscité,

Délivre à Mr/Mme le présent certificat de compétences.

Fait à

Signature du Maire



NOTIFICATION D' EVALUATION DEFAVORABLE 2019

Madame, Monsieur,

Vous avez suivi une session de formation continue relative à [nom de l'unité d'enseignement], organisée du [date du début] au [date de fin]

L'équipe pédagogique désignée pour cette session a procédé à votre évaluation conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Celle-ci n'a pas permis de donner un avis favorable pour permettre la reconduction de vos fonctions en qualité de [secouriste, équipier secouriste, formateur en prévention et secours civiques, formateur aux premiers secours, formateur de formateurs] à compter de ce jour jusqu'à une nouvelle évaluation favorable lors d'une formation continue.

Cette décision entraîne une incapacité temporaire à exercer [votre/vos] fonction(s) dans les organismes habilités, associations agréées ou dans toute autre activité professionnelle lorsque cette/ces compétence(s) est (sont) exigée(s).

Vous pouvez suivre une mise à niveau de vos connaissances afin de procéder à une nouvelle évaluation. Si l'évaluation est favorable, vous pourrez exercer immédiatement [votre/vos] fonction(s) après l'obtention de l'attestation de formation continue.

Enfin, il vous appartient de transmettre cette décision à l'ensemble de vos autorités d'emploi dont vous assurez des missions qui requièrent des compétences en matière de premiers secours.

[Qualité de l'autorité d'emploi
de l'organisme de formation]

Signature du Maire



ATTESTATION DE FORMATION CONTINUE [année]

- Vu l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- Vu l'arrêté 19-006 délivrée en date du 22 janvier 2019 portant habilitation de la Mairie d'Angers pour l'Unité d'enseignement PSC1 ;
- Vu la décision d'agrément « *Référence xx* » en date du xxxx relative aux référentiels internes de formation et de certification à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »
- Vu le procès-verbal de formation «*Référence_PV*», établi en date du «*DatePV*» ;

Le Maire de la ville d'Angers Monsieur Christophe BECHU, atteste que

Mme ou Mr, né (e) leà

- a suivi une session de formation continue sur l'unité d'enseignement :
 - « prévention et secours civiques de niveau 1 » (PSC 1) ;

qui s'est déroulée du «Date début formation» au «Date fin formation»
à «Lieu formation (DPT)».

En foi de quoi, nous délivrons à l'intéressé.e la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à

Signature du Maire

Convention Education Nationale – Ville d'Angers

« Les gestes qui sauvent »

Entre les soussignées :

La Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Maine-et-Loire, représentée par M. Benoit DECHAMBRE, Inspecteur d'académie-DASEN, ci-après désignée « la DSDEN de Maine-et-Loire »

D'une part,

La Ville d'Angers, représentée par son Maire, Monsieur Christophe BÉCHU, agissant en cette qualité, en vertu d'une délibération du conseil municipal en date du 25 juin 2018, ci-après dénommée « la ville »,

D'autre part,

Il a été convenu

Article 1- Objet de cette convention – Orientation partagée « les gestes qui sauvent »

La convention cadre signée par les deux parties en février 2018, après validation pour la ville du Conseil Municipal du 29 janvier 2018, expose en quoi et comment les services de la ville et ses partenaires contribuent à participer à la réussite éducative des jeunes Angevins aux côtés des parents et de la communauté éducative.

Elle pose également le principe que des conventions spécifiques déclineront, à chaque fois que nécessaire, les modalités de mise en œuvre des principes et des orientations retenues.

Cette convention de principe précise notamment l'intérêt de collaborer à la mise en place de cette orientation sur « les gestes qui sauvent » afin de permettre aux enfants de pouvoir assurer leur propre sécurité, mais également celle des autres. Mais aussi pour contribuer à les aider à prendre leur place de citoyen dans la vie de la cité.

La présente convention propose de solliciter les services de l'Etat afin que la ville d'Angers, en coopération avec la Direction Départementale des services de l'Education nationale, puisse déposer une déclaration préalable de formation aux premiers secours.

Article 2 – le dispositif d'agrément pour la formation aux premiers secours

L'arrêté du 8 juillet 1992 relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours précise que les organismes publics sont habilités à assurer les formations aux premiers secours dans les conditions déterminées, à savoir :

- L'organisation des différentes formations aux premiers secours par les collectivités territoriales, participant à l'exécution du service public, est soumise à une déclaration préalable au préfet du département où sont prévues ces formations. La déclaration donne lieu à enregistrement.
- Pour l'organisation des formations aux premiers secours, tout organisme public dispose au minimum :
 - D'une équipe permanente de responsables pédagogiques composée d'au moins un médecin et un moniteur titulaire du brevet national de moniteur des premiers secours, de la carte officielle en cours de validité et, le cas échéant, de la ou des formations complémentaires ou optionnelles qu'ils sont appelés à dispenser ;

- o Des matériels techniques et pédagogiques nécessaires aux formations prévues.
- o Le dossier de déclaration comprenant :
 - a) Le nom et l'adresse de l'organisme formateur et le nom de son représentant légal ;
 - b) Les lieux de formation ;
 - c) La liste des personnes chargées de la formation, avec indication de leurs titres ainsi que, pour les moniteurs des premiers secours, le numéro et la date du brevet national de moniteur des premiers secours et la photocopie de la carte officielle en cours de validité.
 - d) La nature des formations assurées ;
 - e) La présentation de l'organisation prévue pour les sessions, précisant notamment le public visé, le montant de l'éventuelle participation financière des auditeurs, les conventions éventuelles passées pour l'organisation de formation pour le compte d'autrui.

Article 3 – Des formations au certificat prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1)

Considérant l'orientation visée par les deux parties de sensibiliser tous les jeunes Angevins « aux gestes qui sauvent », il est retenu le principe de travailler au repérage et à la construction de binôme animateur / enseignant formé au PSC1 par école sur 4 ans afin qu'ils puissent décliner les formations à l'échelle de leur équipe pédagogique respective.

L'enjeu final étant de garantir la formation minimum « Apprendre à Porter Secours » à tous les jeunes Angevins des écoles d'ici 3 ans dans la perspective de mieux les préparer à l'acquisition du certificat prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) attendu au niveau des années collèges.

A cet effet, Il est proposé de mutualiser les ressources des deux parties afin de pouvoir mettre en place des cycles de formations pour des binômes « enseignant et intervenant périscolaire » sur 3 ans maximum afin de couvrir au moins chacune des écoles de la ville.

Ces formations aux PSC1 se traduisent sous forme de 3 sessions par an de 9 heures chacune par groupe de 10 personnes, à savoir 5 binômes par école dans la mesure des disponibilités.

Chacun des binômes formés s'engage, aux côtés des autres membres des équipes pédagogiques, pour garantir la mise en place de situations d'apprentissage en direction des enfants sur la base des attentes éducatives du programme Apprendre à Porter Secours (APS) et de la Politique Educative Locale.

Articles 4- la contribution des services départementaux de l'Education nationale.

La Direction Départementale de l'Éducation Nationale 49 s'engage :

- à autoriser les formateurs des sessions concernées à utiliser Référentiels internes de formation et de certification « PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 » de décembre 2017.
- à mettre à disposition pour chacune des sessions au moins un formateur, moniteur des premiers secours,
- à inscrire dans le plan départemental de formation des modules complémentaires permettant aux enseignants et enseignantes concerné.e.s de s'inscrire aux 3 demi-journées de formation.

Articles 5- contribution de la ville d'Angers

Le Maire s'engage pour sa part :

- A assurer l'ingénierie de la formation et notamment les démarches administratives pour disposer de cet agrément de formation aux premiers secours
- D'accueillir dans ses locaux les sessions de formations
- De mettre à disposition le matériel nécessaire à la formation

- D'autoriser un des médecins de la ville à suivre et à garantir la qualité des formations prescrites ;
- De mettre à disposition, dans la mesure des possibilités, un formateur par session moniteur des premiers secours
- D'assurer le recrutement, si nécessaire, d'un moniteur par session pour un équivalent de 12 heures par an (9 heures de formation et 3 heures de préparation)

ARTICLE 6 –Participations de stagiaires externes.

L'organisation des activités périscolaires pouvant être portée par des intervenants TAP non-salariés à la ville d'Angers, il est possible à titre dérogatoire d'accepter des inscriptions externes dans les sessions de formations sous réserve d'une participation de ces derniers aux frais de formation sur la base de 70 €.

ARTICLE 7 - Comité de suivi

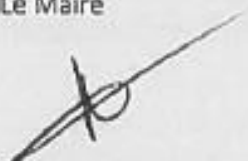
Conformément à la convention cadre de la Politique Educative Locale, il est institué un comité de suivi réunissant les membres formateurs et un représentant de la DSDEN et de la ville se réunissant à chaque fois que nécessaire

La présente convention est établie sur la base des engagements du Conseil Municipal et pour la durée du mandat.

Fait à l'Hôtel de Ville d'Angers,

Le, **16 JUIL. 2018**

Le Maire



L'IA-Dasen



**Inventaire du matériel
technique et pédagogique**



Type de matériel	Quantité
<p align="center">Salle de cours</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle 101- 1^{er} étage Institut Municipal • Chaises et tables pour 19 personnes <ul style="list-style-type: none"> • Tableau • matériel de projection (vidéo ou rétro) et matériel audio (SNA) ; <ul style="list-style-type: none"> • Obscurité possible • Sanitaires à l'étage 	
<p>Pièces administratives</p> <ul style="list-style-type: none"> • les recommandations de la DGSCGC, relatives au référentiel national de compétence de sécurité civile « PSC1»; • les référentiels internes de formation et de certification de l'Éducation nationale, relatifs à l'unité d'enseignement PSC1 ; • 10 fiches individuelles de suivi et d'évaluation ; • des fiches de Cas Concrets avec leurs fiches d'évaluation ; • des attestations de réussite ou de présence (dans l'attente de l'obtention du certificat de compétences PSC1) ; • le projet Politique Educative Locale gestes qui sauvent 	1 par stagiaire
<p>Matériel</p> <ul style="list-style-type: none"> • mannequin "adulte", mannequin "enfant" et un mannequin "nourrisson" avec matériel d'entretien • avec peaux de visage individuelles pour chaque mannequin et chaque participant ou des écrans faciaux protecteurs individuels et matériel d'entretien • défibrillateur automatisé externe de formation avec les accessoires • maquette tête • Tapis de sol 	<p>3</p> <p>1 et 3 si possible</p> <p>1</p> <p>2</p>
<p>Fournitures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Matériel de pansement compressif • Matériel de simulation pour cas concrets • trousse de secours pour gérer : plaie simple, plaie hémorragique, brûlure simple • chiffons, papier absorbant ; vêtements usagés • matériel de désinfection et d'entretien et des voies aériennes de rechange ; • trousse de maquillage avec flacons de sang, plasto-nat, fard de couleur, effets cloques et sueurs, • fausses plaies, démaquillant, pinceaux, éponges, ... • banque de données de photos à projeter soit de lieux pour les mises en situation d'accident simulé, soit d'aide à la justification 	Kit complet

Annexe 13 - Renseignements techniques

a) Le nom et l'adresse de l'organisme formateur et le nom de son représentant légal ;

Boulevard de la Résistance-et-de-la-Déportation
CS 80011
49020 Angers Cedex 2
Monsieur Christophe BECHU Maire de la Ville d'Angers

b) Les lieux de formation ;

Les formations sont prévues à l'Institut Municipal Ville d'Angers
9, rue du Musée, 49 00 Angers
Tel 02 41 05 38 80

c) Suivi du dossier

Yves Le Villain
Chargé de mission Politique Educative Locale ville d'Angers
9 rue du Musée 95100 Angers
Tel 02 41 05 38 81
Tel portable 06 62 40 41 04
Yves.levillain@ville.angers.fr

d) Equipe pédagogique

Nom et Prénom	titre	Numéro du Brevet de moniteur des premiers secours	Date du brevet de moniteur des premiers secours
LEVY Marie Pierre	Médecin de prévention		
ALLARD Luc	Moniteur et formateur de formateur	PAE F PSC n° 40.214.90 PAE F PS (PAE 2) n° 30	octobre 1990 23 mai 1998 / 06 octobre 2007
LEMOINE Régis	Moniteur et Conseiller Pédagogique Départemental de l'EN	n° 49-2015-052	le 23/06/2015
MAIROT Samuel	Moniteur et Conseiller Pédagogique Départemental de l'EN	n° 49-2018-0098	le 24/04/2018
SOULIE Isabelle	Moniteur et Conseiller Pédagogique Départemental de l'EN	n° 49-2018-101	le 24/04/2018